

Annexe 1 – Contrat de ruralité :

Orientations et fiches- projets par thématiques

Sommaire

Axe 1 - Accès aux services et aux soins :6

Orientation 1 - Renforcer l'accès aux services publics :

- Projet 1 : le bus des services publics
- Projet 2 : le Pôle Multi-Services de Ham

Orientation 2 - Répondre aux besoins d'accueil collectif liés à la petite enfance :

- Projet 1 : le schéma prospectif des besoins à l'échelle du PETR
- Projet 2 : la micro-crèche de Nesle

Orientation 3 - Améliorer la santé de tous les habitants :

- Projet 1 : la réflexion autour d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR

Axe 2 - Revitalisation des bourgs centres :16

Orientation 1 - Redonner à Péronne toute son attractivité :

- Projet 1 : le recrutement d'un(e) chef(fe) de projet Redynamisation du cœur de ville
- Projet 2 : l'ouverture de l'étang du Cam sur la ville
- Projet 3 : la valorisation des berges et de la promenade boulevard des anglais

Orientation 2 - Favoriser l'activité dans les bourgs centres :

- Projet 1 : la friche *Maréchal* à Rosières-en-Santerre
- Projet 2 : la friche *Mutant* à Rosières-en-Santerre
- Projet 3 : la démarche FISAC à l'échelle du PETR
- Projet 4 : *Ma Boutique à l'Essai* à Ham et Nesle
- Projet 5 : la requalification des espaces urbains du centre-ville de Ham

Orientation 3 - Réhabiliter les logements anciens :

- Projet 1 : le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG)
- Projet 2 : la rénovation thermique de 4 logements communaux à Ham

Axe 3 - Attractivité du territoire :40

Orientation 1 - Conduire la stratégie de développement économique du territoire :

- Projet 1 : la stratégie portée au sein du PETR

Orientation 2 - Favoriser l'implantation des entreprises :

- Projet 1 : la friche *Flodor* à Péronne

- Projet 2 : la reconversion du site industriel TVI au Ronssoy
- Projet 3 : le projet PIVAN à Nesle
- Projet 4 : le projet HP Connect sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie
- Projet 5 : la construction de salles de réunion pour entreprises sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie
- Projet 6 : le pôle Gare de Ham / Muille-Villette

Orientation 3 - Valoriser les atouts du numérique :

- Projet 1 : la 3G et le Plan France Très Haut Débit
- Projet 2 : la création de tiers lieux
- Projet 3 : le numérique éducatif

Orientation 4 - Diversifier et structurer le développement touristique :

- Projet 1 : la Maison du légume à Estrées Mons
- Projet 2 : la Maison de la nature à Ham
- Projet 3 : la Maison du canal à Cléry-sur-Somme

Axe 4 - Mobilités :.....69

Orientation 1 - Résoudre les freins à la mobilité :

- Projet 1 : la plateforme de mobilité *Saint-Jean*
- Projet 2 : le garage solidaire

Orientation 2 – Initier des nouveaux modes de déplacements :

- Projet 1 : l'étude sur les nouvelles mobilités à l'échelle du PETR

Axe 5 – Transition écologique :.....77

Orientation 1 - Conforter le caractère durable du territoire :

- Projet 1 : le Plan Climat Air Energie Territorial
- Projet 2 : le Plan de paysage

Orientation 2 - Accélérer l'émergence des véhicules propres :

- Projet 1 : le maillage du territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques
- Projet 2 : la constitution d'une flotte de scooters électriques pour l'action « cyclos » du PETR

Orientation 3 – Renforcer « le produire et consommer » local :

- Projet 1 : le Projet Alimentaire Territorial

Axe 6 – Cohésion sociale :.....90

Orientation 1 - Poursuivre la structuration de l'offre culturelle :

- Projet 1 : le pôle culturel « Médiathèque – Musée » de Péronne
- Projet 2 : l'étude prospective sur la lecture publique à l'échelle du PETR
- Projet 3 : la création de « boîtes à livres » dans les communes rurales

Orientation 2 - Construire les écoles du XXI^e siècle en milieu rural :

- Projet 1 : le RPC de Monchy-Lagache
- Projet 2 : le RPC d'Harbonnières (cantine, école maternelle)
- Projet 3 : l'extension du groupe scolaire de Chaulnes

Orientation 3 – Soutenir le monde associatif synonyme de lien social :

- Projet 1 : la création d'une structure PIVA + à Ham

Axe 1 – Accès aux services et aux soins

Axe 1 – Accès aux services et à la santé

Orientation 1 – Renforcer l'accès aux services publics

1-Le contexte :

Les caractéristiques rurales du territoire, la fermeture de certains services publics ou leur modernisation (accès uniquement par téléphone ou internet) développent parfois un sentiment d'éloignement ou d'abandon pour les personnes les moins mobiles et les plus fragiles (aînés, personnes titulaires des minimas sociaux, ...).

La loi NOTRe prend en compte cette problématique par la mise en place de Maisons des Services Aux Publics, comme à Roisel ou à Rosières-en-Santerre, offrant ainsi aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement dans de nombreuses démarches administratives.

Désormais, la loi permet aux Communautés de communes qui le souhaitent de prendre la compétence Maison des Services Aux Publics.

2-Les enjeux et objectifs :

Afin de répondre au besoin de proximité des habitants les moins mobiles, l'Etat accompagne les communes et les Communautés de communes dans leur projet. Néanmoins, cet outil ne peut que se limiter aux résidents proches des MSAP.

Sur le territoire du Santerre Haute Somme, les élus souhaitent aller plus loin, en faisant du sur-mesure afin de toucher les populations les plus isolées. Pour ce faire, un bus itinérant serait mis en place afin de sillonner le territoire, d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives et de les informer des projets proches de chez eux.

1/ Le bus des services publics

Axe 1 - Accès aux services et à la santé

Orientation 1 - Renforcer l'accès aux services publics

Projet n°1 : le bus des services publics

1-Le descriptif du projet :

Après accord des élus du futur PETR, il sera engagé une réflexion (en interne) afin de finaliser l'opportunité et la faisabilité de ce projet : quels usagers et combien, quelles communes desservies et quand, quel potentiel ? Un retour d'expériences similaires sur des territoires voisins (dans l'Oise ou dans l'Aisne) sera effectué.

Le projet se traduira par l'achat d'un véhicule adapté (bus ou minibus) puis son aménagement : lieu d'accueil (bureau, fauteuils,..), écrans tactiles, habillage du bus aux couleurs du territoire.

A l'instar des MSAP, cette Maison itinérante aura pour objectifs dans un 1^{ier} temps de :

- renseigner et aider les habitants dans leurs démarches administratives avec les partenaires signataires d'une convention d'accès aux services publics (Préfecture, Pôle emploi, CPAM, CAF, CRAM / CNAV, MSA....) ; il s'agira de remplir les dossiers comme d'orienter vers les personnes ressources ; un suivi sera effectué afin de garantir le « débloccage » de toutes les situations.

Dans un second temps, ce lieu permettra d'informer les habitants :

- sur la vie de leur territoire (par exemple, les avancées du chantier du canal Seine-Nord Europe : enjeux du chantier, emplois à pourvoir, nuisances routières,...) ;
- sur les manifestations et la vie associative.

Le bus sera présent lors des marchés dans les communes principales, lors de manifestations rassemblant du public et un circuit sera organisé afin de mailler de « façon mensuelle » le plus efficacement possible tout le territoire.

Le succès de ce dispositif reposera sur la communication faite à destination des publics concernés afin qu'une large partie d'entre eux puisse bénéficier de ces services : actions de communication dans la presse, dans les journaux municipaux, travail de sensibilisation auprès des acteurs sociaux du Conseil Départemental de la Somme ou des aides à domicile.

Le fonctionnement de ce bus (conduite, accueil et accompagnement des usagers) sera fait par un service civique recruté et formé par le PETR.

2-Le maître d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Dominique BONNAUD
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 78 85
	Mail : d.bonnaud@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques	
Etat	
Communautés de communes	
Caisse d'Allocations Familiales de la Somme	
Pôle emploi	
Département de la Somme	
Caisses de retraite	

4-Le calendrier :

- 2^{ème} semestre 2018 : étude d'opportunité et de faisabilité (diagnostic, retour d'expérience, accord de financements).

- 1^{er} semestre 2019 : achat du bus, mise aux normes, recrutement d'un service civique.
- Septembre 2019 : mise en service.

5-Les financements :

Investissement

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Achat du véhicule	30 000 €	Maître d'ouvrage : PETR		
Mise aux normes	10 000 €	Cœur des Hauts-de-France	10 000 €	20%
Equipement (fauteuil, informat.)	5 000 €	Etat - FSIL 2019 (Inv)	40 000 €	80%
Habillage / communication bus	5 000 €			
Total	50 000 €		50 000 €	100%

Fonctionnement

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles		%
Salaire animateur	8 000 €	Etat - Service civique	6 700 €	52%
Fluides	3 000 €	Maître d'ouvrage : PETR		
Assurance	2 000 €	Cœur des Hauts-de-France	6 300 €	48%
Total	13 000 €		13 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Nombre de personnes accueillies / mois ;
- Nombre de communes desservies ;
- Nombre de partenaires mobilisés ;
- Taux de satisfaction des usagers ;
- Coût du service par rapport aux besoins.

Axe 1 – Accès aux services et à la santé

Orientation 2 : Répondre aux besoins d'accueil liés à la petite enfance

1-Le contexte :

L'offre en matière d'accueil et d'animation de la petite enfance est multiple (assistante maternelle, crèche, halte-garderie) et doit permettre de répondre aux différents besoins exprimés par les jeunes ménages.

La présence d'assistantes maternelles et de Relais d'Assistantes Maternelles est significative mais ne répond pas pleinement à toutes les attentes. En ce qui concerne l'accueil collectif, le Santerre Haute-Somme, comme d'autres territoires ruraux, souffre d'un manque de structures, ce qui le rend prioritaire selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales.

Par ailleurs, cette politique publique n'est pas portée de façon homogène (ici communautaire, là municipale) et ne couvre pas tout le territoire du Santerre Haute-Somme.

2-Enjeux et objectifs :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT « Avec le canal Seine-Nord Europe » consacre l'ambition d'une augmentation de population de 4 % à l'horizon 2030. Ce résultat sera le fruit des créations d'emplois générées (pendant le chantier du canal et une fois mis en service) mais aussi de la volonté de capter et de retenir sur le territoire les personnes qui viendront travailler.

Pour relever ce défi, il nous faut rendre notre territoire attractif, notamment pour les jeunes ménages (résidents ou futurs), répondre à leurs demandes (petite enfance, scolaire, culture, sport...) et offrir une qualité de services publics au plus proche de celle des villes.

Ainsi, le territoire doit être en capacité de construire une gamme d'accueil petite enfance qui permettra, quel que soit le choix des familles, de s'adapter aux rythmes de vie des parents et de favoriser l'épanouissement des enfants dans des structures d'accueil de qualité et en quantité suffisante.

1/ le schéma prospectif des besoins à l'échelle du PETR

2/ la micro-crèche de Nesle

Axe 1 – Accès aux services et à la santé

Orientation 2 : Répondre aux besoins d'accueil collectif liés à la petite enfance

Projet n°1 : le schéma prospectif des besoins à l'échelle du PETR

1-La description du projet :

A l'instar de ce qui a été fait avec les Maisons de Santé, il sera pertinent d'étudier le besoin en structures d'accueil à court, moyen et long termes (en lien avec les perspectives du SCOT) et d'y répondre par l'élaboration d'un schéma à l'échelle du territoire.

Dans un 1^{er} temps, l'étude devra définir le nombre de places nécessaires, le nombre d'équipements, leur situation géographique (dans les bourgs centres, sur les Zones d'Activités), leur accessibilité. Priorité sera donnée à la réhabilitation du bâti ancien en tenant compte de critères environnementaux.

Dans un 2^{ème} temps, cette étude permettra aux collectivités compétentes (EPCI ou communes) de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme une « Convention Territoriale Globale » en lieu et place du « Contrat Enfance-Jeunesse ».

A terme, cette étude permettra d'engager les investissements nécessaires à la structuration de l'offre du Santerre Haute-Somme à l'horizon 2030. Dès aujourd'hui, 2 projets sont évoqués. L'un avancé, de micro-crèche à Nesle (*voir Axe 1–Orientation 2–Projet 2*) et le second au stade des 1^{ères} discussions sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie.

Afin de réaliser ce diagnostic de territoire, le Syndicat mixte fera appel à un prestataire extérieur spécialisé dans ce type étude.

2-Le maître d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France.

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Dominique BONNAUD
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 78 85
	Mail : d.bonnaud@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques	
Caisse d'Allocations Familiales de la Somme	
EPCI ou communes	
Conseil Départemental de la Somme	

4-Le calendrier :

- 2^{ème} semestre 2017 : validation de la démarche par le futur PETR.
- Début 2018 : présentation du dossier en Commission d'Action Sociale de la CAF de la Somme pour accord (dont subventions).
- 2^{ème} trimestre 2018 : choix du cabinet et lancement de l'étude.
- Début 2019, signature de la « Convention Territoriale Globale » entre la CAF de la Somme et les collectivités (EPCI, communes) compétentes du territoire.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude Schéma Petite enfance	25 000 €	Maître d'ouvrage : PETR	15 000 €	60%
Prestataire spécialisé		Cœur des Hauts-de-France		
		CAF 80	10 000 €	40%
Total	25 000 €		25 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Mise en œuvre du schéma ;
- Nombre d'enfants accueillis ;
- Taux de fréquentation de l'ensemble des structures.

Accès aux services et à la santé

Orientation 2 – Répondre aux besoins d'accueil collectif liés à la petite enfance

Projet n°2 : la micro-crèche à Nesle

1-La description du projet :

L'agglomération de Nesle compte un pôle d'emploi particulièrement important (Tereos, Ajinomoto) qui rend ce territoire très dynamique. Demain, l'arrivée du canal Seine-Nord Europe et la plateforme de Nesle vont être source de créations d'emplois.

Afin d'être en capacité de capter les actifs, la Communauté de communes de l'Est de la Somme veut mettre en place des services qui participent à l'attractivité économique et à la qualité de vie.

Au titre de la petite enfance, outre la présence de 48 professionnelles de l'accueil à domicile sur le périmètre de l'ex-communauté de communes du Pays Neslois, la collectivité a ouvert en 2012 un Relais d'Assistants Maternelles. Néanmoins, actuellement le seul mode de garde est celui de l'accueil chez une assistante maternelle.

Pour dépasser ce choix unique, les élus souhaitent offrir aux ménages une diversification des modes d'accueil grâce à la création d'une micro-crèche de 10 places.

L'observatoire des naissances mis en place à l'échelle de l'ex-Communauté de communes du Pays Neslois indique un taux de natalité en baisse, ce qui a invité la collectivité à la prudence, tant en ce qui concerne la capacité d'accueil que le mode de gestion.

Il s'agira d'accueillir essentiellement des enfants que leurs parents ne souhaitent pas confier leur enfant à une assistante maternelle mais aussi, plus rarement, d'enfants qui sont gardés par l'un de leur parent, et qui pourraient ponctuellement venir découvrir la vie en collectivité.

Concernant la gestion, les élus ont souhaité s'orienter vers un mode indépendant en faisant appel le moment venu à un prestataire extérieur, en mode PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant). L'encadrement sera effectué par du personnel diplômé et le projet éducatif sera conduit par un Educateur de Jeunes Enfants (ELE).

Cet équipement sera implanté route de Ham, à proximité du cœur de ville et des écoles, au sein d'un complexe comprenant les locaux administratifs de la Collectivité ainsi qu'une salle multifonctions. Il viendra compléter les structures existantes à l'échelle du Santerre Haute-Somme et s'inscrira dans le schéma d'accueil réalisé en 2018 (*Axe 1–Orientation 2–Projet 1*).

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de communes de l'Est de la Somme.

Elu référent du projet	Nom : André SALOME Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Florence BOUCLY
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : florence.boucly@lepaysneslois.com

3-Les partenaires :

Partenaires techniques			
Caisse d'Allocations Familiales de la Somme			
Commune de Nesle			
Parents			

4-Le calendrier :

- Dépôt du permis de construire : Mars 2017
- Début des travaux : Novembre 2017
- Fin des travaux : Novembre 2018

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Construction d'un pôle petite enfance	1 025 000 €	Maître d'ouvrage : CC Est de la Somme	205 000 €	20%
		Etat - FSIL 2017 (Inv)	700 000 €	68%
		CAF 80	120 000 €	12%
Total	1 025 000 €		1 025 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Taux d'occupation de la micro-crèche ;
- Taux de satisfaction des parents ;
- Intérêt des entreprises dans leur politique d'attractivité du territoire à l'attention de leurs recrues.

1-Le contexte :

Les indicateurs sanitaires du Santerre Haute-Somme laissent apparaître de très grandes fragilités : taux d'addiction, mortalité prématurée,

Ceux-ci sont à mettre en corrélation avec les indicateurs sociaux du territoire, le taux de chômage élevé, les niveaux de formation et de revenus faibles.

Parallèlement, l'offre de soin est considérée comme déficitaire (taux de médecins, accès aux 1^{er} secours, actions de prévention et de sensibilisation).

2-Les enjeux et objectifs :

Ces dernières années, avec l'ARS, les élus locaux ont essentiellement travaillé sur l'accès aux soins, qui est un enjeu majeur dans les territoires ruraux particulièrement touchés par la désertification médicale qui conduit à la fois à un éloignement physique des professionnels et des structures de soins, ainsi qu'à des délais d'attente très longs.

Ainsi 3 Maisons de santé ont récemment vu le jour à Roisel, Epehy et Combles, facilitant à la fois l'accès aux soins pour les personnes les moins mobiles mais aussi l'ancrage sur le territoire de professionnels de santé grâce à une mutualisation des moyens et une bonne cohérence géographique. Par ailleurs, d'autres projets sont en phase d'élaboration.

Outre l'incitation à la création de Maisons de santé, l'Etat encourage l'installation de jeunes médecins dans « les déserts médicaux » (Contrats d'engagement de service public, rémunérations complémentaires, ...) et soutient les hôpitaux de proximité.

Aujourd'hui, les élus locaux souhaitent aller au-delà de ces démarches d'accès aux soins, par des actions de prévention et de sensibilisation auprès des populations les plus fragiles. Alors que l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France élabore actuellement son Projet Régional de Santé 2018-2022, il paraît pertinent de décliner celui-ci à l'échelle des bassins de vie en fonction de leurs caractéristiques respectives.

Le Contrat Local de Santé offre ainsi la possibilité d'une dynamique territoriale en la matière dont les objectifs seront d'une part, de réduire les inégalités sociales et territoriales et, d'autre part, de mettre en œuvre des solutions pour une meilleure santé pour tous les habitants.

1/ la réflexion autour d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR

1 – Accès aux services et à la santé

Orientation 3 – Améliorer la santé de tous les habitants

Projet n°1 : la réflexion autour d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR

1-La description du projet :

Le Contrat Local de Santé participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il décline sur les territoires le Projet Régional de Santé porté par l'Agence Régionale de Santé.

Le CLS est un contrat partenarial dont l'élaboration se décline en 4 phases :

- un diagnostic territorial visant à identifier les besoins et la pertinence du Contrat Local de Santé ;
- une stratégie et des objectifs définis communs dans le champ de la santé entre l'ARS, les collectivités, l'Etat et d'autres partenaires institutionnels ;
- un programme d'actions pluriannuel co-construit à partir des besoins locaux identifiés ;
- un suivi de la mise en œuvre, une évaluation des résultats (en termes qualitatif et quantitatif, faisabilité, résultats attendus) et des dispositifs existants.

Au regard de critères de « masse critique » en fonction du nombre d'habitants, de la superficie du territoire ainsi que du type d'opérations à conduire et des possibilités de partenariat, l'échelle du PETR semble la plus pertinente.

Une réflexion autour de l'opportunité de réaliser un Contrat Local de Santé sera engagée une fois le Projet Régional de Santé 2 adopté.

2- Gouvernance et pilotage du projet :

La gouvernance du Contrat Local de Santé dans sa phase de réflexion, d'élaboration s'appuie sur des instances spécifiques au Contrat Local de Santé ; le pilotage stratégique en est assuré par l'ARS et les collectivités intéressées puis partie prenantes du contrat.

Cette démarche de manière générale associe d'autres partenaires institutionnels ainsi que les professionnels de santé.

3-Le calendrier :

- 2017 : Elaboration du Programme Régional de Santé à l'échelle des Hauts-de-France ;
- Courant 2018 : Réflexion avec l'ensemble des partenaires sur la pertinence d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR Cœur des Hauts-de-France ;
- 2018 -2019 : Elaboration du Contrat Local de Santé et de sa déclinaison en programme d'actions au regard des résultats de la phase précédente des travaux mentionnés.

5-Les financements :

- Non définis à ce jour.

6-Les critères d'évaluation :

- Nombre d'acteurs participant à la démarche ;
- Nombre d'actions réalisées ;
- A moyen et long termes, amélioration des indicateurs sanitaires et sociaux.

Axe 2 :

**Revitalisation des bourgs
centres**

Axe 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 1 : Redynamisation du centre bourg de Péronne

1-Le contexte :

En 2014, l'Etat a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt « *Revitalisation des bourgs centres* » s'adressant aux territoires ruraux et notamment aux communes qui connaissent une baisse de leur population et un affaiblissement de leur attractivité : désindustrialisation, fermeture de commerces, désertification,...

Au regard des fragilités de Péronne qui a perdu de nombreux emplois industriels (*Mohair, Flodor,...*) et habitants depuis 15 ans, les élus ont souhaité répondre à cette démarche.

Bien que la Ville n'ait pas été retenue parmi les lauréats, la DDTM de la Somme (avec le Conseil Départemental) a proposé à la commune d'approfondir et d'opérationnaliser les réflexions engagées dans l'AMI et de l'accompagner pendant 8 mois au sein du dispositif « *Rayonner en Somme* ».

2-Les enjeux et objectifs :

Cette démarche a été menée en 3 phases débouchant sur : un diagnostic et des enjeux, un projet urbain, un programme d'actions. Elle répond aux enjeux identifiés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT à savoir : « *renforcer les pôles de centralité, et donc Péronne, 1ère commune du territoire (8 000 habitants), la mieux équipée en services publics (sous-préfecture, hôpital, lycées, collèges), privés (médecins, zone commerciale, commerces de proximité, cafés-restaurant,...) et dont le château accueille l'Historial de la Grande Guerre, porte d'entrée touristique de l'est de la Somme* ».

La réflexion *Rayonner en Somme* inventorie :

- un volet habitat afin de densifier le cœur de ville qui comprend de nombreux logements inoccupés (OPAH, décisions fiscales coercitives,...) ;
- un volet urbain visant à une requalification des espaces publics (aménagement de places, stationnement, signalétique urbaine,...) ;
- un volet commerces, équipements et services de proximité (soutien aux commerces par l'animation, redéploiement de services publics comme la création d'un pôle culturel,...) ;
- un volet patrimonial et environnemental (revalorisation des façades, création de circulations douces, mise en valeur du château et de l'étang du Cam,...).
- un volet « image » relatif à l'attractivité de la ville dans son aire d'influence et à l'échelle du département et de la région.

Ainsi, alors que le territoire va être amené à connaître de grands changements en matière d'aménagement avec l'arrivée du canal Seine-Nord Europe, Péronne doit redevenir la locomotive du Santerre Haute-Somme.

Très rapidement, la Ville souhaite se donner les moyens de son renouveau, en mobilisant une ingénierie spécialisée et en portant dès maintenant 2 projets identifiés dans le programme d'actions.

1/ Recruter un(e) chef(fe) de projet Redynamisation du cœur de ville.

2/ Ouvrir l'étang du Cam sur la ville

3/ Investir les berges et retrouver la promenade boulevard des Anglais

Axe 2 – Revitalisation des bourgs-centres

Orientation 1 : Redynamisation du centre bourg de Péronne

Projet n°1 : Recruter un(e) chef(fe) de projet Redynamisation du cœur de ville

1-Le descriptif de l'action :

Le travail réalisé lors de la démarche *Rayonner en Somme*, et tout particulièrement le projet urbain et le programme d'actions, visait à poser les bases stratégiques et opérationnelles de la revitalisation du centre-bourg de Péronne.

La feuille de route présentée par la DDTM et le cabinet *Quartier Libre* en septembre 2016 aux élus de Péronne et à l'ensemble des partenaires (Communauté de communes de la Haute-Somme, Syndicat mixte Santerre Haute-Somme, Région, Département) ne peut être le seul outil du passage de la réflexion à l'action.

Un pilotage et une animation politique mais aussi technique à l'échelle de la commune (mais aussi de l'intercommunalité) doivent être menés pour passer de la construction de la stratégie à sa mise en œuvre organisée.

Pour ce faire, le recrutement d'un(e) chef(e) de projet paraît indispensable. En effet, la mise en œuvre du programme de revitalisation impose une implication quotidienne qui ne peut être assumée par un technicien ayant déjà en charge d'autres missions. Elle impose par ailleurs des compétences particulières en termes de développement local et d'animation : coordonner la démarche, établir une programmation, la suivre budgétairement, lancer des marchés, maîtriser le droit de l'urbanisme,....

2-Le maître d'ouvrage :

Ville de Péronne

Elu référent du projet	Nom : Thérèse DHEYGERS Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Pascal DEMEY
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 73 31 00
	Mail : p.demey@ville-peronne.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques				
Etat : Sous-Préfecture - DDTM - DREAL				
Cabinets / Agences d'urbanisme				
Région Hauts-de-France				
Département de la Somme				
Communauté de communes de la Haute-Somme				
PETR Cœur des Hauts-de-France				
Chambres consulaires : CCI, CMA				
CAUE				
SAIP				

4-Le calendrier :

- Afin de ne pas casser la dynamique engagée, recrutement au 1^o semestre 2017 (annonce publiée en avril).
- CDD de 3 ans renouvelable soit à minima mi-2017 à mi-2020.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes Prévisionnelles		%
Ingénierie	45 000 €	Maître d'ouvrage : Ville de Péronne	10 000 €	20%
Actions de coordination, de communication,...	5 000 €	Etat - FNADT	40 000 €	80%
Total	50 000 €	Total	50 000 €	100%
Budget Prévisionnel annuel				

6-Les critères d'évaluation :

- Conduite de l'étude pré-opérationnelle ;
- Nombre de projets engagés ;
- Effets directs et indirects sur l'attractivité de Péronne et sur la création d'emplois, la densification de l'habitat, l'évolution positive du nombre de commerces....

Axe 2 – Revitalisation des bourgs-centres

Orientation 1 : Redynamisation du centre bourg de Péronne

Projet n°2 : Ouvrir l'étang du Cam sur la ville

1-Le descriptif du projet :

Le centre de Péronne compte des atouts environnementaux, dont l'étang du Cam, ce dont les habitants ou les touristes n'ont pas toujours conscience.

Cet espace ne contribue pas suffisamment à l'identité et l'attractivité de la ville, par manque de visibilité / lisibilité, de mise en valeur ou d'usages rendus possibles.

Dès maintenant, dans le cadre du projet global de revitalisation, les élus souhaitent travailler à la valorisation du cadre de vie et à l'attractivité de l'étang du Cam en tant qu'espace de promenade, de détente et de loisirs en centre-ville.

La Ville a pour ambition :

- de créer plus de perméabilités, physiques et visuelles, vers l'étang depuis le centre-bourg, et en particulier l'avenue de la République, la place Audinot et l'espace Mac-Orlan : abattage sélectif et reconfiguration du mobilier, matérialisation d'un cheminement au sol,...
- d'améliorer l'accueil pour les chauffeurs de bus des tours opérateurs : positionnement de 2 nouvelles places de bus ;
- de réaménager l'espace de jeux pour enfants et le mini-golf ainsi que des espaces de convivialité / détente.

Ces projets devront être complétés par des pratiques invitant les péronnais à prendre possession de ces lieux : chalets de Noël, circuits de compétitions de course à pied par les douves, installations éphémères (l'été : chaises longues, boîtes à livres,.....)

2-Le maître d'ouvrage :

Ville de Péronne

Elu référent du projet	Nom : Thérèse DHEYGERS Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Pascal DEMEY
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 73 31 00
	Mail : p.demey@ville-peronne.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
PETR Cœur des Hauts-de-France		
Architectes des bâtiments de France / CAUE		
Département de la Somme		
Historial de la Grande Guerre		
Office de tourisme de la Haute-Somme		
Associations sportives et de pêcheurs		

4-Le calendrier :

- 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2017, consolidation du projet avec l'ensemble des acteurs ;
- 4^{ème} trimestre 2017 : réalisation des travaux et équipements.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Reconfiguration paysagère	50 000 €	Maître d'ouvrage : Ville de Péronne	84 000 €	20%
Mobilier : bancs, chaises, matérialisation au sol,....	150 000 €	LEADER Gal - PETR	168 000 €	40%
Espaces jeux	200 000 €	Etat - FSIL 2017 (Inv)	168 000 €	40%
Parking bus	20 000 €			
Total	420 000 €	Total	420 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Appropriation par les Péronnais et les touristes ;
- Nombre d'évènements publics situés sur le site.

Axe 2 – Revitalisation des bourgs-centres

Orientation 1 : Redynamisation du centre bourg de Péronne

Projet n°3 : Investir les berges et retrouver la promenade boulevard des Anglais

1-Le descriptif du projet :

Au sein du centre-bourg, et à proximité de son cœur névralgique (place Daudré, axe commercial le long de la RD 1017), le boulevard des Anglais joue un rôle stratégique, notamment au quotidien au regard des établissements scolaires qu'il accueille : école Béranger, Sacré Cœur.

Le programme d'actions issu de la démarche *Rayonner en Somme* fixe de nombreux objectifs à ce projet, notamment dans le cadre d'un centre-bourg convivial et récréatif :

- conforter la place des équipements scolaires précédemment cités ;
- dégager des points de vue et un espace de promenade sur les berges ;
- favoriser l'appropriation des berges par les habitants et développer de nouveaux usages ;
- intégrer l'étang Robécourt, à l'instar du Cam, à l'offre globale de loisirs et de détente.

Accompagnée par une maîtrise d'œuvre qu'il conviendra de choisir, la Ville a déjà imaginé quelques déclinaisons opérationnelles :

- valorisation du cadre naturel : installation de terrasses en platelage bois aux emplacements stratégiques, aménagement d'un sentier au bord de l'eau, création d'un parcours écolo-pédagogique ;
- reconfiguration des espaces dévolus à la circulation et au stationnement : réduire la route, élargir les trottoirs, relocaliser le stationnement du côté bâti, intégrer un cheminement cyclable ;
- valorisation de l'étang comme support à de nouveaux usages : aménagement de lieux de restauration, reconstitution d'une base de canoë,...

En termes d'usages, une réflexion sur l'animation de cet axe en front de l'étang devra être imaginée : animations estivales, installations éphémères (résidence d'artistes et/ou de paysagistes,....).

2-Le maître d'ouvrage :

Ville de Péronne

Elu référent du projet	Nom : Thérèse DHEYGERS Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Pascal DEMEY
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 73 31 00
	Mail : p.demey@ville-peronne.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Cabinets / Agences d'urbanisme			
PETR Cœur des Hauts-de-France			
Ecoles			
Département de la Somme			
CAUE			
Commune de Doingt-Flamicourt			
Office de tourisme de la Haute-Somme			
Associations sportives, de jardiniers et de pêcheurs			

4-Le calendrier :

- Début 2018 : lancement d'un marché pour le choix de l'AMO ;
- A partir du 2^{ème} trimestre 2018 : étude avec l'ensemble des acteurs ;
- A partir de 2019 : réalisation des travaux et équipements.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles	%
Reconfiguration paysagère	150 000 €	Maître d'ouvrage : Ville de Péronne	1 680 000 € 84%
Mobilier : bancs, chaises, matérialisation au sol,....	150 000 €	LEADER Gal - PETR	160 000 € 8%
Espaces loisirs (restauration, canoë,...)	100 000 €	Etat - FSIL 2019 (Inv)	160 000 € 8%
Voirie	1 500 000 €		
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	100 000 €		
Total	2 000 000 €	Total	2 000 000 € 100%

Les subventions issues du LEADER Gal ne seront mobilisables que sur la reconfiguration paysagère, le mobilier et les espaces de loisirs qu'il conviendra de bien définir.

6-Les critères d'évaluation :

- Appropriation par les Péronnais et les touristes ;
- Nombre d'évènements publics situés sur le site.

Axe 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 2 – Favoriser l'activité dans les bourgs centres

1-Le contexte :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT a démontré le nécessaire maillage du territoire par les bourgs centres qu'il convient de renforcer à l'échelle du territoire rural (146 communes pour 70 000 habitants).

En effet, ces communes (Péronne, Ham, Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle, Roisel,...) ont les capacités grâce à la présence de services (publics et privés) d'exercer leur rôle d'animation « du quotidien » vis-à-vis des espaces ruraux qui les entourent.

Néanmoins, comme sur tous les territoires « périphériques » (péri-urbains et ruraux) de l'hexagone, ces communes ont connu un affaiblissement de leur attractivité (fermeture de certains services publics ou de commerces), fruit de la crise économique, des nouveaux modes de vie mais aussi du rayonnement de pôles en périphérie d'agglomération (Amiens-Glisy et Fayet-Saint Quentin pour l'est de la Somme) de plus en plus importants.

2-Les enjeux et les objectifs :

Conscients de ces phénomènes, les acteurs publics souhaitent inverser la tendance :

- l'Etat, au niveau national, grâce au dispositif de Revitalisation des bourgs centres lancé en 2014 pour lequel la commune de Ham est éligible ;
- l'Etat et le Département de la Somme au niveau local, par la mise en place du dispositif *Rayonner en Somme* (Péronne en a bénéficié) ou par des actions de sensibilisation lors d'ateliers relatifs aux stratégies de redynamisation ;
- enfin, les élus de ces communes, qui localement s'engagent dans des projets urbains de longue haleine s'appuyant sur l'ensemble des leviers de développement : stationnement, patrimoine bâti, habitat, espaces publics, valorisation touristique,...

Parmi tous ces outils, l'activité du cœur des bourgs centres, qui diffuse une ambiance, qui traduit une animation et une certaine forme de dynamisme, est primordiale.

Pour ce faire, outre les enjeux particuliers sur la Ville de Péronne (*Axe2-Orientation1*), des projets de nature différente ont été identifiés :

1/ la friche *Maréchal* à Rosières-en-Santerre

2/ la friche *Mutant* à Rosières-en-Santerre

3/ la démarche FISAC à l'échelle du PETR

4/ *Ma boutique à l'essai* à Ham et Nesle

5/ La requalification des espaces urbains de Ham

Axe 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 2 – Favoriser l'activité dans les bourgs centres

Projet n°1 : la friche *Maréchal* à Rosières-en-Santerre

1-La description du projet :

Favoriser le renouvellement urbain est une priorité du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT. En effet, cet engagement contribue à l'amélioration de l'image du territoire (moins de friches – et de dents creuses – souvent synonymes de pollution visuelle) et à la qualité de vie des habitants (moins de déplacements) alors que l'étalement urbain entraîne plus de dépenses publiques par le coût des infrastructures routières ou des réseaux qu'il convient de créer.

Dans cette même volonté de limiter la consommation foncière, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme a conduit en 2015 *une étude sur le potentiel de réhabilitation des friches du Santerre Haute-Somme / Trait Vert*. 48 friches ont été recensées et 5 projets proposés, parmi lesquels la friche *Maréchal* à Rosières-en-Santerre, qui revêt un intérêt stratégique au regard de sa situation géographique et des enjeux du SCOT.

Différentes potentialités ont été identifiées :

- renforcer les fonctions centrales de Rosières-en-Santerre autour d'une opération mixte : commerces / services, équipements, habitat ;
- préserver l'empreinte mémorielle avec la prise en compte du patrimoine remarquable des anciens ateliers ;
- valoriser les sous-sols existants pour répondre aux contraintes de mobilité et aux enjeux de densité en cœur de ville (garage pour opération résidentielle, parking).

De façon opérationnelle, le projet pourrait se traduire par :

- la reconversion des anciens ateliers en équipement polyvalent (halle de marché, espace culturel, maison des associations,...) ;
- le développement d'un programme mixte de logements (60 à 70, collectifs et maisons de ville) et de services / commerces (950 m²) ;
- un parc et un parvis accompagnés de places de parking pour les équipements publics.

Afin de rebondir sur l'étude menée par la DDTM, la Ville de Rosières-en-Santerre souhaite conduire une étude plus approfondie (faisabilité, programmation), une fois les bâtiments achetés.

2-Le maître d'ouvrage :

Pour l'étude, la Ville de Rosières-en-Santerre. A déterminer par la suite.

Elu référent du projet	Nom : José SUEUR Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Hélène CHOQUET Fonction : Charg. Miss. SCOT au PETR Téléphone : 03 64 27 00 62 Mail : h.choquet@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Etat - DDTM - DREAL - ADEME			
Région Hauts-de-France			
Département de la Somme			
Etablissement Public Foncier			
PETR Cœur des Hauts-de-France			
Communauté de communes Terre de Picardie			
CAUE			

4-Le calendrier :

- 2^{ème} semestre 2017 : achat de la friche Maréchal par la commune de Rosières-en-Santerre ;
- 2018 : rédaction du cahier des charges et réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation ;
- A partir de 2019 : montage financier, portage puis réalisation des travaux.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude : diagnostic, faisabilité		Maître d'ouvrage : Mairie de		
portage, ...	100 000 €	Rosières-en-Santerre	20 000 €	20%
		Etat - FSIL 2018 (Fonc)	80 000 €	80%
Total	100 000 €	Total	100 000 €	100%

Les résultats de l'étude permettront d'avoir un regard plus précis sur le montant de l'investissement qui sera à intégrer au présent Contrat de ruralité 2017 - 2020.

6-Les critères d'évaluation :

- La pertinence de l'étude : opportunité, faisabilité, portage, financements... ;
- La volonté des élus et des partenaires (Région, Etat) de faire ou de ne pas faire.

Axe 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 2 – Favoriser l'activité dans les bourgs centres

Projet n°2 : la friche *Mutant* à Rosières-en-Santerre

1-La description du projet :

Le bâtiment de l'ex-supermarché *Mutant*, d'une surface de 700 m², constitue aujourd'hui une friche importante en centre-ville de Rosières-en-Santerre ne participant pas à l'attractivité de la commune.

Afin de répondre aux nombreux besoins de locaux, notamment du tissu associatif (*Restaurant du cœur, Croix-Rouge, l'Outil en main*) mais aussi du chantier d'insertion, la Communauté de communes Terre de Picardie voit dans la valorisation de ce bâtiment le triple intérêt de résorber une friche, de mutualiser l'hébergement et de redonner vie à un site basé dans une rue très fréquentée.

De façon opérationnelle, ce projet se traduira par la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment, la création d'ouvertures côté rue, la réalisation de cloisons afin de faire cohabiter les différentes associations ainsi que l'installation de sanitaires.

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de communes Terre de Picardie

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Béatrice DAUDRE
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 85 14 14
	Mail : b.daudre@hautepicardie.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Commune de Rosières-en-Santerre			
Monde associatif			

4-Le calendrier :

- Choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : 2^{ème} trimestre 2017 ;
- Travaux : 2^{ème} semestre 2017.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Travaux	400 000 €	Maître d'ouvrage : CC		
Honoraires	40 000 €	Terre de Picardie	88 000 €	20%
		Etat - FSIL 2017 (Inv)	352 000 €	80%
Total	440 000 €	Total	440 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- La réponse du projet aux besoins associatifs du territoire : taux de location des salles ;
- La nouvelle vie du bâtiment et le flux d'activité en cœur de ville de la commune.

Axe 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 2 – Favoriser l'activité dans les bourgs centres

Projet n°3 : la démarche FISAC à l'échelle du PETR

1-La description du projet :

L'attractivité des bourgs centres tient à leur cœur géographique et tout particulièrement à l'activité commerciale et à l'ambiance que l'on y trouve. Or, force est de constater que la crise économique, les nouvelles pratiques de consommation (e.commerce, méga zones commerciales) et le vieillissement des gérants ont fait baisser le rideau à de nombreux commerces, dont les locaux sont souvent laissés à l'abandon.

Parce que l'artisanat et le commerce constituent le moteur de l'économie résidentielle, si important au développement local dans les communes dont l'appareil productif est faible, et qu'ils contribuent à l'activité des centres bourgs, les élus souhaitent mener, au titre de l'orientation 7 du Schéma Territorial de Développement Economique *Encourager le développement de l'économie résidentielle* des actions dans ce domaine en s'appuyant sur le service économique du futur PETR :

- accompagnement des communes dans le cadre du Contrat de Revitalisation Commerciale (CRC) afin de leur proposer de déléguer leur droit de préemption afin qu'un opérateur type SEM ou qu'un EPCI assure l'acquisition de murs et fonds pour construire, rénover des locaux et rechercher des exploitants ;
- soutien à la création, reprise, transmission d'entreprises artisanales et commerciales avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que l'association *Initiative Somme* avec laquelle un partenariat a été construit : aide à la construction économique, financière, juridique des projets ;
- élaboration d'un dossier de candidature au nouveau dispositif « territorial » FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) afin de répondre aux menaces pesant sur les entreprises de proximité en milieu rural ; il s'agit d'accompagner financièrement tous les acteurs :
 - ✓ les communes, Communautés de communes, chambres consulaires ;
 - ✓ les entreprises de proximité.

Les principales dépenses éligibles sont la modernisation, l'accessibilité et la sécurisation, les halles et marchés, la signalétique commerciale ainsi que des actions de conseil, diagnostic, audit, animation, communication et promotion commerciale.

Dans ce cadre, le PETR portera une étude, probablement avec un cabinet extérieur spécialisé, afin de réaliser un diagnostic (questionnaire aux commerçants, sondage) et d'analyser les forces et faiblesses du territoire. Les conclusions de l'étude déboucheront sur un programme d'actions, fruit d'échanges entre les collectivités, les chambres consulaires et les professionnels ou leurs représentants (associations de commerçants). Pour mener à bien ce programme, le territoire répondra à l'appel à projet annuel du FISAC.

2-Le maître d'ouvrage :

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Dominique BONNAUD
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 78 85
	Mail : d.bonnaud@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Etat - DIRECCTE			
les communes (Pôles de centralité, relais, de proximité)			
3 EPCI du territoire			
Chambre des Métiers et Artisanat			
Chambre de Commerce et d'Industrie			

4-Le calendrier :

- Recrutement du 2^{ème} chargé de mission éco résidentielle : 2^{ème} semestre 2017 ;
- Rédaction du cahier des charges puis réalisation de l'étude : 3 premiers trimestres 2018 ;
- Elaboration de la candidature FISAC : 4^{ème} trimestre 2018 (pour fin janvier 2019) ;
- Accord de subvention pour lancer le dispositif : à partir du 3^{ème} trimestre 2019.

5-Les financements :

- uniquement sur l'étude pré-opérationnelle ; pas de FSIL sur les projets, le financement d'une action par le FISAC étant subordonné à la condition que celle-ci ne bénéficie pas par ailleurs d'un autre financement de l'Etat.

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles	HT	%
Etude pré-opérationnelle	50 000 €	Maître d'ouvrage : PETR		
		Cœur des Hauts-de-France	10 000 €	20%
		Etat - FSIL (Fonct) - 2018	40 000 €	80%
Total	50 000 €	Total	50 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Renforcement de l'activité et de l'animation des cœurs de bourgs centres ;
- Développement de commerces dans les centres bourgs.

<p>Revitalisation des bourgs centres</p> <p>Orientation 2 – Favoriser l'activité dans les bourgs centres</p> <p>Projet n°4 : <i>Ma Boutique à l'Essai</i> à Ham et Nesle</p>

1-La description du projet :

La ville de Ham fait partie des 52 villes lauréates du programme national de revitalisation des centres-bourgs. La ville s'est engagée à mener des actions aussi bien dans les domaines de l'habitat, du commerce et des services de proximité, que des espaces publics, du patrimoine et de l'environnement. Son action est coordonnée avec celle de la Communauté de communes de l'Est de la Somme afin d'enrayer la dévitalisation du territoire.

Sur la thématique plus spécifique du renforcement du commerce de proximité, la Ville de Ham et la Communauté de communes de l'Est de la Somme se sont engagées à mettre en place *Ma Boutique à l'Essai* dans des cellules commerciales vacantes du centre-ville. Ce dispositif sera étendu à l'ancien Pays Neslois.

Dans le cadre de la candidature FISAC de l'ancienne Communauté de communes du Pays Hamois, il a été observé que le centre-ville de Ham concentrait 44% des locaux commerciaux de ce territoire et que pourtant il ne représentait que 11% de l'activité commerciale. Le nombre croissant de locaux vides et l'arrivée massive récente de commerces de solderies le rend de moins en moins attractif, tant pour les consommateurs que pour les commerçants porteurs de projets potentiels.

Pour enrayer ce phénomène, la Communauté de communes s'est engagée dans différentes actions avec pour objectif de renforcer l'effet lieu de vie sur le centre-ville en :

- redonnant envie de flâner dans le centre-ville ;
- transformant des rues commerçantes en une promenade urbaine ;
- retrouvant un cadre de vie de qualité pour les habitants et les consommateurs ;
- redonnant l'envie d'investir aux commerçants présents ;
- attirant de nouveaux porteurs de projets ;
- redonnant corps et motivation au réseau des commerçants de la ville.

Cela se traduit par des actions de :

- scénarisation et théâtralisation de l'entrée de ville ;

- amélioration de la signalétique de centre-ville ;
- aménagements urbains d'accessibilité et de circulation ;
- gestion de la question des parkings ;
- réinvestissement des locaux vides ;
- réhabilitation du marché couvert pour une redynamisation du commerce non sédentaire.

Concernant le phénomène de vacance observé dans le centre-ville de Ham, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et la Ville de Ham se sont engagées à :

- mettre en place « *Ma boutique à l'essai* » (MBALE), concept de franchise pour l'utilisation de locaux vides, permettant à des porteurs de projet de se lancer dans le test de leur concept : négociation des loyers avec un propriétaire, vitrophanie, réhabilitation de deux locaux dans le délai de l'opération, création et animation d'un comité de choix d'un porteur de projet,
- remettre en état, par la collectivité, un local vide, afin d'attirer un porteur de projet avec un local prêt à l'emploi, dans le cadre de MBALE ou pas.

Trois *Boutiques à l'essai* sont prévues sur la durée du FISAC, deux sur le territoire de l'ancien Pays Hamois, notamment dans le centre-ville de Ham, et la 3^{ème} dans le centre-ville de Nesle.

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Elu référent du projet	Nom : André Salomé Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Christelle Devillers
	Fonction : chargée de mission
	Téléphone : 03 23 81 37 93
	Mail : economie@lepayshamois.com

3-Les partenaires :

Partenaires techniques	
Chambre de Commerce et d'Industrie	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
Etat - DIRECCTE	
Villes de Ham et de Nesle	

4-Le calendrier :

- Signature de la Charte *Ma Boutique à l'Essai* : décembre 2016
- Repérage de locaux disponibles et travail préalable avec les propriétaires de commerces du centre-ville : 1^{er} semestre 2017
- Début de la communication autour d'un premier local *MBAL* à Ham : Septembre 2017
- Début des travaux dans un premier local : Janvier 2018
- Début de la communication autour d'un 2^e local *MBAL* à Nesle : Janvier 2018

- Début des travaux dans un deuxième local : Mai 2018
- Début de la communication autour d'un 3^e local MBAL : Mai 2018
- Début des travaux dans un deuxième local : Septembre 2018

5-Les financements :

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles	HT	%
Travaux 1 ^{ere} boutique	15 000 €	Maître d'ouvrage : CC		
Travaux 2 ^e boutique	15 000 €	Est de la Somme	9 000 €	20%
Travaux 3 ^e boutique	15 000 €	Etat - FSIL 2018 (Inv)	36 000 €	80%
Total	45 000 €	Total	45 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Augmentation de la part du centre-ville dans les lieux de consommation du territoire ;
- Ouverture de nouveaux magasins, reprise plus attractive des fonds en vente ;
- Augmentation du CA enregistré par les commerçants locaux ;
- Baisse de l'évasion commerciale pour les biens de consommation courante.

Revitalisation des bourgs centres

Orientation 2 – Favoriser l'activité dans les bourgs centres

Projet n°5 : la requalification des espaces urbains du centre-ville de Ham

1-La description du projet :

La ville de Ham est lauréate du programme national de revitalisation des centres-bourgs. Dans ce cadre, elle s'est engagée à mener des actions aussi bien dans les domaines de l'habitat, du commerce et des services de proximité, que des espaces publics, du patrimoine et de l'environnement. Son action a été coordonnée avec celle de la Communauté Communes du Pays Hamois, et aujourd'hui avec celle de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, afin d'enrayer la dévitalisation du territoire.

La requalification des espaces publics a été identifiée comme une action importante pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et la valorisation du patrimoine local, en lien avec les actions de renforcement du commerce de centre-ville lancées par la communauté de communes. De plus, la requalification des espaces publics permettra de redonner une nouvelle image de la ville de Ham, avec un enjeu fort de renforcement de son attractivité vers une population de jeunes actifs.

Plusieurs types de problématiques d'accessibilité ont été identifiées sur les axes principaux du centre-ville de Ham : largeur des trottoirs, qualité des revêtements des espaces, existence de ressauts, utilisation de potelets inadaptés (trop bas, sans contraste de couleur) et plus largement le mobilier urbain, absence ou mauvaise signalisation des stationnements PMR, aménagement des traversées piétonnes à créer ou à revoir ainsi que des problématiques de pentes et dévers trop importants.

Les enjeux sont :

- Le réaménagement des espaces publics rendu nécessaire pour répondre à la problématique d'usage de l'espace et d'accessibilité PMR ;
- Une réorganisation de l'offre de stationnement qui devrait permettre un meilleur partage de l'espace public avec les piétons et laisser de la place au végétal ;
- L'aménagement des espaces publics qui permettra également d'améliorer l'accessibilité piétonne au centre-ville ;
- La requalification des espaces publics qui aura un impact sur l'attractivité économique du centre-ville.

2-Le maître d'ouvrage :

La Ville de Ham

Elu référent du projet	Nom : Grégory Labille Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Luce Maury
	Fonction : chargée d'opérations
	Téléphone : 06 27 23 38 41
	Mail: revitalisationham@lepayshamois.com

3-Les partenaires :

Partenaires techniques			
Etat - DDTM - DRAC (ABF)			
CAUE de la Somme			
Région des Hauts-de-France			
Département de la Somme			
CC Est de la Somme			

4-Le calendrier :

- Signature de la MO : décembre 2016
- Etudes préalable et avant-projet : 1^{er} semestre 2017
- Début des travaux tranche ferme n°1 : octobre 2017
- Début des travaux tranche optionnelle n°1 : janvier 2020
- Début des travaux tranche optionnelle n°2 : septembre 2020

5-Les financements :

Pour mémoire, des crédits FSIL 2016 (40% de l'assiette) ont été obtenus pour la tranche ferme n°1. La présente demande concerne les deux tranches optionnelles dont l'affermissement est prévu pour l'année 2020.

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles	HT	%
Mobilier urbain, végétalisation, revêtement sol (ex : pavés) Tranche optionnelle 1 :				
Rue Notre Dame, Rue du Général Leclerc, liaisons avec les Hardines	575 000 €	Ville de Ham	603 000 €	60%
Tranche optionnelle 2 :				
Boulevard de Gaulle	430 000 €	Etat - FSIL 2020 (Inv)	402 000 €	40%
Total	1 005 000 €	Total	1 005 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Réalisation des travaux d'aménagements
- Questionnaire habitants sur les aménagements
- Mesure de fréquentation des parkings / rues
- Augmentation de la part du centre-ville dans les lieux de consommation du territoire

AXE 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 3 : Réhabiliter les logements anciens

1-Le contexte :

Le choix du scénario du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT « Avec le canal Seine-Nord Europe » consacre une augmentation de population de 4 % à l'horizon 2030. Cette ambition nécessite un besoin en logements de 3 800 à l'horizon 2030 tout en limitant la consommation foncière.

Par ailleurs, ce document invite à une priorisation des communes qui structurent le territoire de par leur rayonnement issu des services publics ou privés qu'elles concentrent. Il s'agit :

- des pôles de centralité : Péronne, Ham et leur agglomération ;
- des pôles relais : les chefs lieux et ex-chefs lieux de canton : Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle, Roisel, Combles ;
- des pôles de proximité : Proyard, Dompierre-Becquincourt, Moislains, Hombleux, Epehy, Monchy Lagache, Harbonnières, Caix,...

2-Les enjeux et objectifs :

Au regard de la volonté de limiter la consommation foncière des terres agricoles et naturelles, la reconquête de logements vacants est une priorité. Cet objectif est estimé à +/- 400 logements à horizon 2030.

Mais au-delà des actions des collectivités sur la vacance (y compris taxe d'habitation sur les logements), il est nécessaire de mener des actions plus globales d'amélioration de l'habitat, de résorption de l'habitat indigne et insalubre.

Il sera nécessaire de prioriser les actions issues d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat ou d'un Programme d'Intérêt Général vers les communes bourgs centres du Santerre Haute-Somme.

Au titre du développement de l'économie résidentielle, un partenariat sera construit avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour monter en qualification les artisans du territoire et leur donner plus de chance d'accès à ces marchés privés.

1/ le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG)

2/ la rénovation thermique de 4 logements communaux à Ham

AXE 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 3 : Réhabiliter les logements anciens

Projet n°1 : le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG)

1-La description du projet :

De 2009 à 2014, les Communautés de communes du territoire ont porté, pour certaines, un dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour d'autres un Programme d'Intérêt Général (PIG).

Alors que ces actions montaient en puissance au fil des ans, comme le nombre de dossiers l'indiquait, les dispositifs se sont arrêtés pour des raisons financières et afin de satisfaire d'autres territoires du département de la Somme.

Au regard des enjeux identifiés dans le SCOT, les élus locaux souhaitent ré-initier cette démarche qui couvrirait l'ensemble du Santerre Haute-Somme, à l'exception de Ham et du Pays Hamois déjà engagés actuellement ;

Les objectifs pourraient couvrir 4 thématiques :

- la vacance ;
- l'habitat indigne ou très dégradé ;
- les travaux d'amélioration énergétique (le programme *Habiter mieux*) ;
- l'adaptation de logements à la perte d'autonomie afin de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.

Dans un souci de cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT, 80 % de l'enveloppe financière seraient portés vers les projets situés au sein des communes définies comme pôles de centralité, relais ou de proximité, 20 % vers les communes rurales.

Avant le conventionnement, le futur PETR, devra :

- réaliser un bilan des dispositifs déjà menés ;
- réaliser, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, une étude pré-opérationnelle pour analyser le territoire (données socio-économiques, habitat, propriétaires, marché de l'immobilier), définir les enjeux, les dispositifs et périmètres à mettre en place ainsi que les participations financières de chacun.

2-Le maître d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Hélène CHOQUET
	Fonction : Chargée de mission SCOT
	Téléphone : 03 64 27 00 62
	Mail : h.choquet@payshautessomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
EPCI / Communes			
Etat - DDTM			
ANAH			
Département de la Somme			
Cabinet conseil			

4-Le calendrier :

- 2^{ème} trimestre 2017 : rencontre des élus concernés avec les services de la DDTM) et de l'ANAH ;
- 2^{ème} semestre 2017 : écriture du cahier des charges relatif à l'étude pré-opérationnelle puis réalisation de celle-ci ;
- A partir de septembre 2018 : mise en place du nouveau dispositif.

5-Les financements :

- Non définis à ce jour entre l'ANAH, le Département, les Communautés de communes et communes.

6-Les critères d'évaluation :

- Nombre de logements remis sur le marché ;
- Nombre de logements rénovés ;
- Economies d'énergie réalisées ;
- Nombre d'emplois créés ou conservés grâce aux travaux réalisés.

Axe 2 – Revitalisation des bourgs centres

Orientation 3 – Réhabiliter les logements anciens

Projet 2 : la rénovation thermique de 4 logements communaux à Ham

1-La description du projet :

La Ville de Ham fait partie des villes lauréates du programme national de revitalisation des centres bourgs. Sur la thématique de l'habitat, l'étude pré-opérationnelle à la revitalisation a permis d'identifier les dysfonctionnements du parc de logements privés : 963 logements de plus de 15 ans, dont 81 logements vacants et 78 logements classés en cat 7 et 8. Le centre ancien de Ham est particulièrement touché.

La réhabilitation de 4 logements communaux rue de Sorigny (axe au centre de la commune) pour la création de logements sociaux de type T2 et T3 répond à la forte demande en petits logements identifiés sur le territoire et s'inscrit dans la stratégie de densification et de redynamisation.

Par ailleurs, cette opération, en partenariat avec le Service Public de l'Efficacité Energétique, se veut exemplaire afin de faire connaître aux hamois l'existence du *Pass Picardie Rénovation* (ou du dispositif qui le remplace à l'échelle de la grande région).

2-Le maître d'ouvrage :

La Ville de Ham

Elu référent du projet	Nom : Grégory LABILLE Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Luce Maury
	Fonction : chargée de mission
	Téléphone : 06 27 23 38 41
	Mail: revitalisationham@lepayshamois.com

3-Les partenaires :

Partenaires techniques		
Région Hauts-de-France - SPEE		
Chambre des métiers et de l'artisanat		

4-Le calendrier :

- Mai 2017 : contractualisation avec le SPEE (Service Public de l'Efficacité Energétique) ;
- Printemps 2017 : lancement du marché de maîtrise d'œuvre ;
- Fin d'année 2017 : engagement des travaux ;
- 2018 / 2019 : fin des travaux.

5-Les financements :

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles	HT	%
Travaux	267 000 €	Maître d'ouvrage : Ville de Ham	60 288 €	20%
Maîtrise d'œuvre	27 000 €	Département de la Somme	59 400 €	20%
Contractualisation avec le SPEE	7 440 €	Etat - FSIL (Inv) 2017	181 752 €	60%
Total	301 440 €	Total	301 440 €	100%

Sous réserve de la décision de la Commission permanente du Conseil départemental.

6-Les critères d'évaluation :

- Les économies d'énergie engendrées ;
- Le taux d'occupation des logements.

Axe 3 :

Attractivité du territoire

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 1 – Conduire la stratégie de développement économique du territoire

1-Le contexte :

En vue de prolonger le processus de mutualisation engagé sur les thématiques de l'aménagement du territoire (SCOT), de la culture ou du programme LEADER, les EPCI ont souhaité déléguer en 2014 certaines missions de développement économique au Syndicat mixte Santerre Haute-Somme.

Cette décision faisait sens au regard du manque d'ingénierie dans les Communautés de communes, du rattachement de la CCI de Péronne à Amiens, de la concurrence entre territoires voisins (notamment le long de l'A1) et du besoin d'être compétitif, d'une nécessaire taille critique (70 000 habitants) afin d'exister dans une région désormais peuplée de 6 millions d'habitants.

Cette délégation s'est traduite en septembre 2015 par le recrutement d'un chargé de mission dédié au développement économique ainsi que par l'élaboration d'un Schéma Territorial de Développement Economique (STDE) pour la période 2016-2020.

2-Les enjeux et objectifs :

Ce document fixe les orientations stratégiques au nombre de 8 :

- N°1 : Mettre en place une stratégie foncière, immobilière et de services propices à l'implantation d'activités ;
- N°2 : Structurer l'action de promotion et de marketing économique ;
- N°3 : Professionnaliser la prospection et l'accueil des projets d'implantation ;
- N°4 : Soutenir le développement de certaines filières à enjeux (agro-industrie / agro-alimentaire, logistique, maintenance industrielle) ;
- N°5 : Saisir l'opportunité de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- N°6 : Accompagner le développement de l'économie touristique et soutenir le dynamisme culturel ;
- N°7 : Encourager le développement de l'économie résidentielle (services, artisanat, commerce), du numérique et de la mobilité ;
- N°8 : Préparer l'arrivée du canal Seine-Nord Europe.

Afin de mettre en place et de décliner cette stratégie, les élus souhaitent

1/ la consolidation du service économique à l'échelle du PETR

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 1 – Conduire la stratégie de développement économique du territoire

Projet n°1 : la consolidation du service économique à l'échelle du PETR

1-La description du projet :

En 2014, les élus ont souhaité déléguer au Syndicat mixte du Santerre Haute-Somme certaines actions en matière de développement économique. Dès 2015, un chargé de mission Développement économique a été recruté afin de rédiger le Schéma Territorial de Développement Economique 2016-2020, véritable feuille de route qui est déclinée depuis.

Outre l'écriture de ce document, les missions dévolues à ce 1^{er} poste se sont centrées sur l'attractivité : promotion du territoire et de ses filières, détection et prospection de projets d'implantation exogènes, accueil et accompagnement des porteurs de projet.

Dès la première année, cette stratégie a porté ses fruits :

- labellisation *Picardie Technopole autour des agro-ressources* par la Région Hauts-de-France (décembre 2015) ;
- partenariat avec *Initiative Somme* (soutien à l'entrepreneuriat – décembre 2015) ;
- labellisation *La Fabrique pour entreprendre solidaire sur son territoire* au titre de l'Economie Sociale et Solidaire par la Région Hauts-de-France (juillet 2016) ;
- implantation d'un projet industriel en Pays Neslois : 60 emplois et un investissement de 15M € (en 2017).

Afin de consolider cette stratégie posée en 2015/2016, d'en accélérer le déploiement et d'en amplifier les impacts, le Syndicat mixte souhaite créer un 2^{ème} poste, visant à appuyer le responsable du service :

- détection/prospection de projets d'implantation exogènes ;
- développement de l'ESS (animation et déploiement opérationnel de « *la Fabrique* » avec déjà des projets : Atelier de confection *JLFrançois* à Ham, garage solidaire à Péronne,...) ;
- accompagnement des entreprises en difficulté.

et à répondre à de nouvelles problématiques endogènes :

- soutien à l'artisanat et au commerce (dont étude puis candidature au prochain AAP FISAC) ;
- animation endogène à l'échelle des zones d'activités (renforcement de l'attractivité de ces sites, veille auprès des entreprises endogènes) ;
- développement de services aux entreprises en vue d'améliorer leur compétitivité (faciliter la réponse aux AO, etc.) ;

2-Le maître d'ouvrage :

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Dominique BONNAUD
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 78 85
	Mail : d.bonnaud@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques	
CC Haute-Somme, Est de la Somme, Terre de Picardie	
Etat : Sous-préfecture de Péronne, DIRECCTE	
Région Hauts-de-France	
Maison de l'Entreprise, l'Emploi et la Formation	
Initiative Somme	
Organismes consulaires : CCI, CMA,...	

4-Le calendrier :

- sur la durée du Contrat de ruralité.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Ingénierie : responsable + chargé de mission	130 000 €	Maître d'ouvrage : PETR Cœur des Hauts-de-France	69 588 €	33%
Environnement des postes	13 500 €	Etat - FNADT	123 490 €	59%
Actions : promotion, prospection		FEDER (la Fabrique ESS)	8 831 €	4%
communication, études,...	67 000 €	Région Hauts-de-France (CTO)	8 590 €	4%
	210 500 €		210 500 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Les actions identifiées dans le Schéma Territorial de Développement Economique mises en place, réalisées ou en cours.
- La création d'emplois.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 2 : Favoriser l'implantation des entreprises

1-Le contexte :

Le territoire du futur PETR, d'une part grâce à sa situation géographique privilégiée, au centre d'un triangle Paris – Londres – Bruxelles, au cœur de la Région des Hauts-de-France et d'autre part grâce à sa forte accessibilité (A1, A29, TGV), bénéficie d'atouts favorisant l'implantation des entreprises.

Le Schéma Territorial de Développement Economique 2016-2020 présente les axes stratégiques en la matière dans les années qui viennent et notamment les actions à mener en terme de prospection et d'accueil de projets d'investissement, la gamme de produits restant à compléter, tant au niveau du foncier (notamment sur la CC de Haute-Somme) que de l'immobilier (sur l'ensemble du territoire).

2-Les enjeux et objectifs :

Peu après l'adoption du Schéma Territorial de Développement Economique, le futur PETR a conduit une étude (avec le cabinet *MOODAL* en 2016) sur le foncier économique dont les principaux éléments sont :

- un diagnostic : une offre foncière importante mais un manque d'immobilier ;
- des perspectives : améliorer la visibilité, la cohérence de l'offre économique ; renforcer l'accueil, les services aux entreprises ; optimiser l'utilisation du foncier ; promouvoir le territoire économique.
- des pistes d'actions : hiérarchiser les zones et diminuer la consommation foncière ; renforcer la promotion du territoire ; renforcer la filière Industrie Agro-Alimentaire (IAA) ; proposer une offre immobilière ciblée ; renforcer l'animation, les services aux entreprises ; reconverter les friches présentant un potentiel.

Enfin, le futur PETR termine l'élaboration de son SCOT dont les objectifs liés à l'économie visent à « *rendre attractif les espaces à vocation économique* » en hiérarchisant les zones d'activités, en travaillant sur les friches (afin notamment de limiter la consommation foncière), et en articulant ces espaces avec le canal Seine-Nord Europe et ses futures plateformes de Péronne et de Nesle.

Pour relever ces objectifs et offrir une gamme complète aux entreprises susceptibles de s'implanter sur le territoire, le PETR et les 3 Communautés de communes ont identifié 7 projets à court et moyen termes :

1/ la friche *Flodor* à Péronne

2/ la site industriel *TVI* au Ronssoy

3/ le projet *PIVAN* à Nesle

4/ le projet *HP Connect* sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie

5/ la construction de salles de réunion pour entreprises sur le Pôle d'Activités de Haute-Picardie

6/ Le pôle gare de Ham / Muille-Villette

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 2 – Favoriser l’implantation des entreprises

Projet n°1 : la friche *Flodor* à Péronne

1-La description du projet :

Dans un contexte de restriction de l’utilisation des terres pour des usages autres qu’agricoles, la reconversion de friches industrielles apparaît primordiale pour permettre le développement de nouveaux sites à vocation économique dans le Santerre Haute Somme.

Parmi les friches présentes sur le territoire, la dépollution - requalification de la friche *Flodor* (22 ha) constitue un enjeu stratégique et une priorité pour deux raisons :

- dans le cadre du canal Seine-Nord Europe, les élus de la Communauté de communes de la Haute-Somme et de la Ville de Péronne ont souhaité voir déplacer le projet de plateforme d’Eterpigny à Péronne, en bordure de la friche *Flodor*, notamment afin de limiter la consommation du foncier (60 ha initialement, 7 ha à Péronne). La friche se situerait dans le prolongement du quai et de la plateforme, permettant ainsi son extension ;
- sa proximité avec la Zone Industrielle de la Chapelette dont elle est voisine et qui n’offre plus aujourd’hui de disponibilités pour l’accueil de nouvelles entreprises à Péronne (85 ha).

Ainsi, la friche *Flodor* serait le trait d’union entre la plateforme et la Zone Industrielle, offrant un espace à vocation économique de 114 ha (possibilité de phase 2 en extension de 29 ha dont une large emprise sur les dépôts de terre du canal Seine-Nord Europe), raccordé à la voie d’eau et à proximité (- de 10 km) des autoroutes A1 et A29.

Enfin, cette friche appartenant à la puissance publique (Ville de Péronne), une étude d’opportunité et de faisabilité pourrait être engagée assez rapidement, portée par la Communauté de communes de la Haute Somme au titre de sa compétence économique.

2-Le maître d’ouvrage :

La Communauté de communes de la Haute Somme

Elu référent du projet	Nom : Eric FRANCOIS Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Stéphane GENETE
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : stephane.genete@cchs.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques	
Etat - DDTM - DREAL - ADEME	
PETR Cœur des Hauts-de-France	
Région Hauts-de-France	
Ville de Péronne	
Cabinet conseil / Etablissement Public Foncier	

4-Le calendrier :

- 2^{ème} semestre 2017 : choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité.
- A partir du 2^{ème} semestre 2018 : choix du maître d'ouvrage, plan de financement, début des travaux.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude : diagnostic, faisabilité		Maître d'ouvrage : CC de la		
portage, ...	100 000 €	Haute-Somme	20 000 €	20%
		Etat - FSIL 2017 (Fonc)	80 000 €	80%
Total	100 000 €	Total	100 000 €	100%

Les résultats de l'étude permettront d'avoir un regard plus précis sur le montant de l'investissement qui sera à intégrer au présent Contrat de ruralité 2017 - 2020.

6-Les critères d'évaluation :

- La pertinence de l'étude : opportunité, faisabilité, portage, financements...
- La volonté des élus et des partenaires (Région, Etat) de faire ou de ne pas faire.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 2 – Favoriser l'implantation des entreprises

Projet n°2 : le site industriel TVI au Ronssoy

1-La description du projet :

La fermeture en 2010 de l'usine Trocme Vallart International (retordage et thermofixation de fils pour tapis et moquettes) au Ronssoy a eu pour conséquence la destruction de 250 emplois ainsi que l'abandon d'un site de 20.000 m² en plein cœur d'une commune de 600 habitants. Depuis sa fermeture, le site n'a pas trouvé de repreneur et a été victime d'actes de dégradation.

Les solutions d'accueil d'entreprises sur le territoire de la Haute Somme étant rares et limitées et dans un contexte de mise en application du SCOT (limitation de l'usage des terres agricoles), la requalification de sites/friches industriels permettrait le développement de nouvelles capacités d'accueil.

Le site du Ronssoy a déjà suscité l'intérêt de différents porteurs de projet mais l'état de vétusté dans lequel il se trouve n'a pas permis d'aboutir à une reprise par un investisseur. De par sa configuration, l'usine du Ronssoy offre plusieurs opportunités pour l'accueil d'activités variées (logistique, industrie, etc.) mais nécessite des travaux visant à moderniser les installations.

La Communauté de Communes de la Haute Somme souhaite étudier l'opportunité de racheter le site aujourd'hui propriété de la BPI et du Crédit Agricole en vue de lui redonner une vocation économique en phase avec la demande des entreprises. La réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité est donc nécessaire pour confirmer l'attractivité du site du Ronssoy mais également pour chiffrer le coût de l'opération de requalification avant même de discuter du prix d'acquisition avec les propriétaires actuels.

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de communes de la Haute Somme

Elu référent du projet	Nom : Eric FRANCOIS Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Stéphane GENETE
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : stephane.genete@cchs.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Etat - DDTM			
Région Hauts-de-France			
PETR Cœur des Hauts-de-France			
Commune du Ronssoy			

4-Le calendrier :

- 1^{er} semestre 2018 : lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'une étude d'opportunité/faisabilité du projet de requalification du site ;
- 2^{ème} semestre 2018 : réalisation de l'étude.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude : diagnostic, faisabilité portage, ...	30 000 €	Maître d'ouvrage : CC de la Haute-Somme	6 000 €	20%
		Etat - FNADT	24 000 €	80%
Total	30 000 €	Total	30 000 €	100%

Les résultats de l'étude permettront d'avoir un regard plus précis sur le montant de l'investissement qui sera à intégrer au présent Contrat de ruralité 2017 - 2020.

6-Les critères d'évaluation :

- Attractivité du site (nombre d'entreprises répondant positivement à une enquête de localisation dans l'est de la Somme).
- Coût de l'opération de requalification du site et modèle économique proposé pour amortir l'opération.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 2 – Favoriser l'implantation des entreprises

Projet n°3 : Le projet PIVAN à Nesle

1-La description du projet :

La Région des Hauts-de-France s'affiche comme l'une des plus en pointe concernant la valorisation - alimentaire et non alimentaire - du végétal et a fait de ce secteur industriel l'une des priorités de sa stratégie de développement, la REV3.

De par son environnement agro-industriel (présence d'Ajinomoto, Tereos, Kogeban) situé en plein cœur du bassin betteravier français, le site de Nesle possède de nombreux atouts intéressants pour le développement d'activités de valorisation des agro-ressources.

Les enjeux du projet PIVAN (pôle de valorisation des agro-ressources de Nesle) sont de :

- favoriser le développement économique de l'Est de la Somme en dotant le territoire d'un outil de captation des projets de localisation exogènes en lien avec la valorisation des agroressources (alimentaire et non alimentaire) ;
- renforcer l'écosystème régional de valorisation du végétal existant par la création d'un site spécifiquement dédié à l'accueil de projets industriels ;
- promouvoir les principes d'économie circulaire et de bioraffinerie en lien avec les politiques nationales et régionales ;
- contribuer à l'émergence de nouvelles filières de valorisation de la biomasse.

La création du PIVAN vise trois objectifs :

- Accueillir les PME innovantes / Start-ups de valorisation du végétal : le pôle industriel de valorisation des agro-ressources consistera en un site d'implantations d'activités

économiques industrielles facilitées par la disponibilité de foncier et d'énergie à coût maîtrisé, ainsi que d'équipements de traitement des eaux usées et de rejets des effluents.

- Accueillir des projets industriels dimensionnés de valorisation alimentaire et non alimentaire des agroressources : il s'agit de projets majeurs intéressés par l'accès à la ressource hydrique et surtout à des équipements permettant des rejets importants d'effluents.
- Faire émerger des synergies entre partenaires publics et privés pour atteindre les objectifs suivants (concept de bioraffinerie et d'économie circulaire) :
 - ✓ augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminuer l'impact sur l'environnement à tous les stades de vie des produits et des services, à l'échelle d'une entreprise ou du territoire ;
 - ✓ regrouper sur le territoire des unités complémentaires en termes de ressources, technologies et produits finaux ;
 - ✓ partager des matières premières et flux énergétiques ;
 - ✓ valoriser les coproduits et réduire les déchets.

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec des acteurs publics et privés. Aujourd'hui, la Communauté de communes encouragée par la Région Hauts-de-France a la volonté d'aller plus loin et de mener une étude stratégique sur la pertinence du projet.

2-Le maitre d'ouvrage :

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Elu référent du projet	Nom : André SALOME Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Florence BOUCLY
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : florence.boucly@lepaysneslois.com

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Services de l'Etat : SS-Préfecture, DDTM, DREAL			
PETR Cœur des Hauts-de-France			
Agence de l'Eau Artois Picardie			
Conseil Régional des Hauts-de-France			
ADEME			
Tereos			
KOGEBAN			
Ajinomoto Foods Europe			

4-Le calendrier :

- 1^{er} semestre 2017 :
 - Construction du cahier des charges de l'étude de faisabilité du projet en lien avec le Conseil Régional des Hauts-de-France (inscription du projet PIVAN dans la dynamique REV3 : bioéconomie, économie circulaire, bioraffinerie).
 - Démarrage des discussions entre la CCES et les services de l'Etat concernant le projet d'installation d'un tuyau de rejet des effluents vers la rivière Somme.
 - Démarches de la CCES pour l'acquisition de foncier à destination de PIVAN.
- 2^{ème} semestre 2017 / 1^{er} semestre 2018 :
 - Lancement de l'étude de faisabilité.
 - Acquisition foncière par la CCES.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude de faisabilité	50 000 €	Maître d'ouvrage : CC de l'Est de la Somme	35 000 €	70%
		Région Hauts-de-France	15 000 €	30%
Total	50 000 €	Total	50 000 €	100%

Les résultats de l'étude permettront d'avoir un regard plus précis sur le montant de l'investissement, dont une partie, en fonction du montage avec les acteurs privés, pourrait être intégrée au présent Contrat de ruralité 2017 - 2020.

6-Les critères d'évaluation :

- Nombre d'entreprises installées.
- Nombre d'emplois créés.

Axe 3 – Attractivité du territoire
Orientation 2 – Favoriser l'implantation des entreprises
Projet n°4 : le projet <i>HP Connect</i> sur le Pôle d'Activités Economiques de Haute-Picardie

1-La description du projet :

Mis en service en 2008 et géré par la Communauté de Communes Terre de Picardie, le Pôle d'Activités Economiques de Haute Picardie d'une surface de 110 ha a été conçu pour être un produit « premium » d'accueil des activités économiques du Nord de la France : desserte TGV, zone labellisée Très Haut Débit, carrefour autoroutier A1/A29.

Pourtant, malgré ces atouts, seulement 9 entreprises générant près de 350 emplois s'y sont implantées.

La création du pôle *HP Connect* permettra au Pôle d'Activités Economiques de Haute Picardie de :

- favoriser le développement économique territorial : le pôle de services *HP Connect* aura un rôle de moteur/d'accélérateur de développement économique en accueillant des entreprises tertiaires mais également des TPE à la recherche d'une pépinière. *HP Connect* prendra en outre en considération la notion de parcours résidentiel de l'entreprise et sera le premier produit sur le Pôle d'Activités Economiques de Haute Picardie d'une série de solutions d'accueil sur mesure (cellules industrielles, solutions greenfield, produits en gris). *HP Connect* proposera par ailleurs toute une série de services aux entreprises dont la location de salles de réunion ou encore de la visioconférence.
- devenir un lieu de rencontre à l'échelle des Hauts-de-France : accessible des quatre coins des Hauts-de-France, *HP Connect* proposera des solutions pour réunions, séminaires ou conférences à tous types de publics : institutionnels, entreprises, associations, universités et centres de formation... *HP Connect* sera une alternative aux sites de Lille et Amiens dont l'accessibilité est moindre.

HP Connect sera constitué d' :

- un pôle de services pour les entreprises : ce pôle sera composé d'un espace tertiaire (bureaux de tailles différents pour répondre aux demandes d'entreprises du secteur tertiaire), d'un espace coworking destiné à la fois aux télétravailleurs, aux travailleurs nomades (utilisateurs de la gare) et aux micro/auto-entrepreneurs du territoire désireux de travailler dans un environnement adéquat avec la possibilité de recevoir clients ou fournisseurs. L'espace coworking sera composé d'un open space et de bureaux avec différents abonnements possibles (jour, mois, année).
- un pôle évènementiel : il s'agit des possibilités d'organisation de réunions, de conférences ou de séminaires dans des espaces dédiés (salles de réunion, amphithéâtre).

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de communes Terre de Picardie

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Béatrice DAUDRE
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 85 14 14
	Mail : b.daudre@hautepicardie.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Région Hauts-de-France		
PETR Cœur des Hauts-de-France		
Chambres consulaires		
Cabinet conseil		

4-Le calendrier :

- 1^{er} semestre 2017 : lancement d'un appel d'offre pour la réalisation d'une étude d'opportunité, faisabilité, mode de gestion, commercialisation du projet ;
- 2^{ème} semestre 2017 : réalisation de l'étude ;
- 2018 : appel d'offre pour la réalisation du pôle de services *HP Connect*.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude d'opportunité, de faisabilité, de mode de gestion, de commercialisation	80 000 €	Maître d'ouvrage : CC		
		Terre de Picardie	24 000 €	30%
		Etat - FSIL 2017 (Fonc.)	32 000 €	40%
		Région Hauts-de-France	24 000 €	30%
Total	80 000 €	Total	80 000 €	100%

Les résultats de l'étude permettront d'avoir un regard plus précis sur le montant de l'investissement qui sera à intégrer au présent Contrat de ruralité 2017 - 2020.

6-Les critères d'évaluation :

- Taux de remplissage des bureaux.
- Taux d'occupation des équipements (salles de réunion, amphithéâtre, coworking).
- Indirectement, nombre d'entreprises implantées du fait de la présence du pôle.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 2 – Favoriser l'implantation des entreprises

Projet n°5 : la construction de salles de réunion dédiées aux entreprises sur le Pôle d'Activités Economiques de Haute-Picardie

1-La description du projet :

Compte tenu de la localisation et de la qualité de l'accessibilité du Pôle d'Activités Economiques de Haute-Picardie, de nombreux acteurs (dont des entreprises) souhaitent organiser des réunions sur ce site.

Ainsi, la Communauté de communes Terre de Picardie est amenée à mettre très régulièrement à disposition des entreprises, associations ou organismes de formation, la salle de réunion de son siège. Néanmoins, celle-ci est trop petite et peu disponible alors que par ailleurs les demandes devraient croître, tant au regard de l'arrivée de nouvelles entreprises sur le Pôle que dans le cadre des travaux du canal Seine-Nord Europe (accessibilité TGV pour les bureaux d'études).

Afin d'offrir un service de location de qualité, de renforcer l'attractivité et l'image du Pôle d'Activités Economiques et d'anticiper la réalisation du projet *HP Connect*, la Communauté de communes souhaite réaliser une extension de son siège qui sera autonome comprenant :

- 2 salles de réunion :
 - ✓ une de 90 m2 permettant d'accueillir une soixantaine de personnes ;
 - ✓ une de 60 m2 permettant d'accueillir jusqu'à 30 personnes.
- 4 bureaux/salles de réunion de 15 à 20 m2.
- Des sanitaires accessibles.

Une partie des parkings sera mutualisée avec ceux du siège de la Communauté de communes.

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de communes Terre de Picardie

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Béatrice DAUDRE
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 85 14 14
	Mail : b.daudre@hautepicardie.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Chambres consulaires			
PETR Cœur des Hauts-de-France			

4-Le calendrier :

- 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2017 : étude.
- A partir du 4^{ème} trimestre 2017 et en 2018 : travaux.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Honoraires	65 000 €	Maître d'ouvrage : CC		
Travaux	670 000 €	Terre de Picardie	159 000 €	20%
Mobilier	60 000 €	Etat - FSIL 2017 (Inv)	256 000 €	32%
		Etat - FSIL Droit commun 2017	380 000 €	48%
Total	795 000 €	Total	795 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Taux de remplissage des bureaux.
- Satisfaction des entreprises.

Attractivité du territoire

Orientation 2 – Favoriser l’implantation d’entreprises

Projet n°6 : Le pôle Gare de Ham / Muille-Villette

1-La description du projet :

La ville de Ham fait partie des 52 villes lauréates du programme national de revitalisation des centres-bourgs qui se traduit par des actions aussi bien dans les domaines de l’habitat, du commerce et des services de proximité, que des espaces publics, du patrimoine et de l’environnement. Son action est coordonnée avec celle de la Communauté Communes de l’Est de la Somme qui porte le projet de développement de territoire.

La gare de Ham et la bonne desserte ferroviaire « voyageurs » sont des atouts pour dynamiser l’activité économique locale. La requalification du quartier de la gare constitue une opportunité unique pour redynamiser le territoire et en faire une porte d’entrée. Le développement des fonctions de centralité autour des quartiers de gare constitue une priorité, à la fois régionale, par le biais d’une Directive Régionale d’Aménagement qui lui est spécifiquement consacrée mais aussi locale dans le Projet d’Aménagement et de Développement Durables du SCOT. Sa viabilisation permettra à moyen terme l’implantation de services, d’activités tertiaires (et notamment un espace de coworking) ou encore d’ateliers artisanaux.

Les enjeux de la requalification du quartier de la gare sont la densification urbaine, la mixité des usages (logements et activités économiques) et la résorption des friches. L’implantation d’entreprises au plus proche de la gare peut conduire à diminuer les déplacements domicile/travail en voiture, au profit de l’utilisation du train. Les 5 ha de parcelles concernées par ce projet, situés en plein cœur d’agglomération, sont encore actuellement la propriété de SNCF Réseau. A la suite de la réforme ferroviaire de 2015, la SNCF Réseau a indiqué avoir l’usage de cette emprise foncière et n’envisage plus de sortie du DRR avant l’horizon 2018.

La Communauté de communes Est de la Somme ne peut se permettre d’attendre et devra réajuster son programme pour le décliner au sud des voies ferrées. Cette collectivité s’est assurée la maîtrise foncière d’une friche de 7 000 m² dans le quartier gare et souhaite poursuivre son action d’acquisition/démolition aux friches attenantes. La maîtrise foncière au sud de la gare permettra d’assurer le maintien du projet « Pôle Gare » en inversant le phasage du projet et en adaptant la programmation en logements et activités en fonction de la demande réelle. A plus long terme, une phase 2 pourra être envisagée sur l’emprise foncière de SNCF Réseau.

Par ailleurs, la proximité directe des villes d’Amiens et Saint-Quentin par le train (respectivement 37 et 20 minutes) font du quartier gare de Ham une porte d’entrée importante sur le territoire. C’est un atout sur lequel les collectivités doivent mieux communiquer pour favoriser la création d’entreprises en quartier gare.

La reconfiguration du projet « Pôle Gare » permettrait de répondre aux besoins exprimés par de jeunes entrepreneurs, à la fois en termes d’habitat (nécessité de proposer de petits logements de type F1 ou F1 bis à faible coût, permis par l’offre publique), et en termes de services à offrir à une population qui court parfois après le temps (restauration rapide, superette d’appoint, espace de nature à proximité...), ce type de quartier pouvant s’insérer dans une approche environnementale. L’emplacement de la friche à Muille-Villette pourrait être propice au développement d’un projet de pépinière d’entreprises.

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme

Elu référent du projet	Nom : André Salomé Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Christelle Devillers
	Fonction : chargée de mission
	Téléphone : 03 23 81 37 93
	Mail : economie@lepayshamois.com

3-Les partenaires :

Partenaires techniques				
Etat				
CAUE de la Somme				
Communes de Ham et de Muille-Villette				
Région des Hauts de France				
CD80				

4-Le calendrier :

- Etude de faisabilité : courant 2018/2019.
- Acquisition/démolition des friches attenantes : 2020.
- Début des travaux : 2020.

5-Les financements :

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles	HT	%
Acquisition foncière	360 700 €	Etat - FSIL 2020 (Inv)	1 875 000 €	50%
Etudes & travaux amont	1 163 200 €	Région Hauts-de-France	750 000 €	20%
Viabilisation (VRD)	782 250 €	Maître d'ouvrage :		
Frais annexes (fi., AMO, ...)	99 850 €	CC Est de la Somme	1 125 000 €	30%
Bâtiment tertiaire RDC	672 000 €			
Bâtiment tertiaire (étage en option)	672 000 €			
TOTAL	3 750 000 €		3 750 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Taux d'occupation des locaux.
- Nombre d'emplois.
- Nombre d'habitants.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 3 – Valoriser les atouts du numérique

1-Le contexte :

La téléphonie mobile et le numérique offrent depuis 20 ans des perspectives qui révolutionnent nos vies. Pour cela, l'accès effectif à la téléphonie mobile comme à une connexion au très haut débit sont indispensables au développement économique de tous les territoires. Ils sont par ailleurs des outils nécessaires à la vie quotidienne des habitants, au lien social et favorisent la lutte contre l'isolement.

Néanmoins, pour des questions économiques – de rentabilité – tous les territoires ne sont pas couverts de la même façon, ce qui engendre une fracture numérique.

2-Les enjeux et objectifs :

Identifié dans le Schéma Territorial de Développement Economique du Santerre Haute-Somme, le développement des infrastructures numériques constitue un enjeu essentiel du développement des territoires ruraux.

C'est pourquoi la stratégie numérique d'aménagement du territoire doit bien sûr intégrer la dimension réseau (très haut débit) mais également celle des infrastructures d'accueil et du développement des services à la population.

Le numérique est un outil capable de faire émerger de nouvelles activités économiques, de nouvelles pratiques administratives, de nouveaux services publics et aux publics, résorbant ainsi l'éloignement – ressenti ou réel – du monde rural.

1/ la 3G et le Plan France Très Haut Débit

2/ la création de tiers-lieux

3/ le numérique éducatif

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 3 – Valoriser les atouts du numérique

Projet n°1 : la 3G et le Plan France Très haut Débit

1-La description du projet :

Le Très Haut Débit est perçu comme un service permettant à la fois aux entreprises de gagner en compétitivité et aux territoires d'attirer de nouvelles entreprises et/ou de limiter d'éventuelles délocalisations. Avec les ressources humaines et les infrastructures de transports, la couverture en Très Haut Débit est l'un des 3 principaux critères d'attractivité du territoire. Il en va de même pour les particuliers, notamment les jeunes couples lorsqu'ils décident de faire bâtir ou d'investir dans une commune.

Ainsi, avec l'Etat et les partenaires locaux, dont le Syndicat mixte *Somme numérique*, il conviendra de s'assurer de la montée en débit, d'abord par le passage par le cuivre.

A partir de 2018, l'ambition est d'apporter la fibre chez tous les particuliers Fiber To The Home (FTTH) à l'horizon 2026. Si le calendrier s'accélère, le territoire souhaite bénéficier de raccordements dans les délais les plus courts.

Concernant la téléphonie mobile, l'objectif est double :

- contractualiser avec l'Etat afin de s'inscrire dans les programmes de résorption des zones blanches 2G et 3G ;
- développer la 4G notamment le long des voies ferrées (TGV et ligne TER Amiens-Tergnier) afin de valoriser le temps de trajet dans les transports du quotidien.

2-Le maître d'ouvrage :

Le Syndicat mixte *Somme numérique*

Elu référent du projet	Nom : Philippe VARLET Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Yves BRANCION
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 22 27 27
	Mail :

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Etat - Agence du numérique		
EPCI et communes		

4-Le calendrier :

- A partir de 2017.

5-Les financements :

- Non définis à ce jour. Néanmoins, les dispositifs financiers dédiés seront mobilisés avant de solliciter le FSIL qui pourra intervenir en complément.

6-Les critères d'évaluation :

- Taux de couverture de la 3G dans les communes du territoire.
- Taux de foyers recevant le Très Haut Débit.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 3 – Valoriser les atouts du numérique

Projet n°2 : la création de tiers lieux

1-La description du projet :

Les actions portées par le futur PETR autour du développement numérique devront viser à favoriser l'arrivée et le maintien d'actifs sur le territoire du Santerre Haute-Somme, participer au développement économique, soutenir le commerce, l'artisanat et l'entrepreneuriat.

Le PETR, au titre de l'orientation 7 de son Schéma Territorial de Développement Economique accompagne les EPCI dans le développement de pôles numériques destinés à l'accueil de la population et plus particulièrement des télétravailleurs et des entrepreneurs. Ces télécentres ou espaces de coworking permettent la mise à disposition de matériel mutualisé et de services.

En zone rurale, les cibles visées sont essentiellement des travailleurs indépendants et de très petites entreprises. Les projets de télécentres ruraux devront s'intégrer à des lieux de vie préexistants qui rempliront des fonctions variées (tiers lieux), en termes d'accueil et d'accessibilité des services. Ces services mixeront « services économiques » (travailleurs indépendants, télétravailleurs et travailleurs mobiles), services à la population (domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'emploi et de la formation) et plus largement de services au monde associatif.

La création de tiers lieux pourra être accompagnée de celle de *FabLabs* qui sont des laboratoires mettant à la disposition du grand public des machines à commandes numériques (découpes lasers, imprimantes 3D...). Chaque utilisateur du *FabLab* peut ainsi venir fabriquer, réparer, imaginer un produit, tester une idée. Le *FabLab* est avant tout un lieu d'échange des savoirs et des expériences.

L'action du PETR devra viser la mise en réseau de tiers lieux interopérables et maillés sur le territoire. Les stratégies locales ne devront pas être concurrentes mais complémentaires. Exemple d'action : projet de labellisation de tiers lieux, qui définit un socle minimum accessible dans 3 champs : la proximité géographique et humaine, la haute performance technique, réseautique et environnementale, et le lien social.

A titre expérimental, le tiers-lieu pourrait être une nouvelle forme d'intelligence collective. Il serait opportun de travailler à la mise en place d'un tiers-lieu associatif dans un objectif de repérer les projets associatifs à fort potentiel, d'accompagner ses structures vers une professionnalisation et de faire essaimer les innovations sur de nouveaux territoires.

En effet, certaines associations ont des perspectives de développement particulières qui tiennent à la nature du projet qui, par son impact, va très vite trouver son public. De plus en plus, la transition numérique est un nouveau paradigme économique et social. La création de tiers-lieux est indispensable pour une meilleure compréhension du champ de l'économie sociale et solidaire. Pour les associations, les enjeux de la transition numérique doivent contribuer à une confiance mutuelle et un facteur d'innovation sociale.

2-Le maître d'ouvrage :

Les Communautés de communes du territoire. A ce jour, un 1^{ier} projet à Péronne.

Elu référent du projet	Nom : Eric FRANCOIS Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Stéphane GENETE
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : stephane.genete@cchs.fr

3-Les partenaires :

Partenaires techniques		
Région Hauts-de-France		
PETR Cœur des Hauts-de-France		
Le Mouvement associatif		
Etat - DD Cohésion sociale		

4-Le calendrier :

- 2017 : identification des besoins de la population en matière de services numériques
- 2018 : définition de la stratégie de déploiement des lieux d'accueil (choix des sites, vocation, services)
- 2018 : déploiement d'un 1^{ier} site.

5-Les financements :

Pour le projet de tiers-lieu au cœur de Péronne :

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles	HT	%
Etude, Maîtrise d'œuvre	20 000 €	Maître d'ouvrage :		
Travaux	130 000 €	CC de la Haute-Somme	30 000 €	20%
		Etat - FSIL 2018 (Inv)	120 000 €	80%
Total	150 000 €	Total	150 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Fréquentation.
- Nombre de personnes travaillant sur le territoire.
- Soutien au monde associatif par le biais du numérique.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 3 – Valoriser les atouts du numérique

Projet n°3 : Le numérique éducatif

1-La description du projet :

L'arrivée du numérique dans les écoles, collèges et lycées depuis une quinzaine d'année offre de nouvelles perspectives aux enseignants et aux élèves. D'ailleurs, depuis 2012, le numérique est l'un des piliers de la refondation de l'école et la *loi Peillon* a clarifié les compétences de chacun, les collectivités étant chargées d'équiper les salles de classes.

Cet accès au numérique ne doit bien entendu pas être réservé aux territoires urbains mais bien se déployer dans toutes les écoles, y compris les plus rurales. S'agissant de notre territoire, il s'agit bien d'accompagner l'aménagement numérique de nos écoles.

L'arrivée du numérique dans nos écoles participe de la réussite scolaire de chaque élève en lui permettant d'accéder à un grand nombre de ressources pédagogiques (ex : dictionnaire), en repensant le rapport de l'enseignant et de l'élève au travail, en l'adaptant aux nouvelles exigences du monde moderne et en permettant de rapprocher les parents de l'école.

Pour ce faire, le Syndicat mixte *Somme numérique* assure le déploiement des Espaces Numériques de Travail, qui sur le territoire du Santerre Haute-Somme, devra se réaliser dans les meilleurs délais afin de couvrir l'ensemble des écoles.

La mise en place de ces équipements sera bénéfique pour tous :

- les élèves, grâce à l'ouverture pédagogique et à la possibilité de personnaliser les parcours ;
- les enseignants, grâce à des gains de temps ;
- les collectivités locales, qui ainsi offrent des équipements de qualité, quelle que soit la situation géographique de l'école ;
- les parents, qui doivent être intégrés à la démarche.

Somme Numérique accompagne ainsi les collectivités locales et écoles dans l'acquisition de matériel numérique selon les besoins réels des enseignants : Tableaux Blancs ou Numériques Intercatifs, vidéoprojecteurs, ordinateurs ou tablettes.

L'équipement de ces écoles doit préalablement s'accompagner d'une mise aux normes installations réseau (électricité, internet) dans les classes accueillant ces ENT.

2-Le maître d'ouvrage :

La collectivité compétente (les communes, la Communauté de communes Terre de Picardie ou un syndicat de vie scolaire type Sisco, Sivom...)

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Syndicat mixte Somme Numérique		
Education Nationale		
PETR Cœur des Hauts de France		

4-Le calendrier :

- A partir de 2017 jusqu'en 2020.

5-Les financements :

Les dispositifs dédiés seront mobilisés avant de solliciter le FSIL qui pourra intervenir en complément.

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles	HT	%
Installation système VPI - 108 classes x 1470 € HT*	158 760 €	Collectivités compétentes	140 994 €	46%
Installation ordinateur de pilotage système VPI - 108 classes x 540 € HT	58 320 €	Etat - FSIL (Inv) 2017 à 2020	162 486 €	54%
Installation réseau - 800 € / classe x 108 classes	86 400 €			
Total	303 480 €	Total	303 480 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Le taux d'équipement des écoles du Santerre Haute-Somme.
- Les résultats scolaires des enfants.

1-Le contexte :

Le secteur touristique est pourvoyeur d'emplois, en augmentation ces dernières années, des emplois non délocalisables. Cette activité économique s'adresse aux deux cibles identifiées que sont d'une part les touristes et les résidents potentiels et d'autre part les habitants (scolaires, enfants, adultes, membres du tissu associatif).

L'Office de tourisme de Haute-Somme, avec ses partenaires, participe à la structuration, au développement et à la professionnalisation de cette filière : de 2009 à 2014, le territoire a bénéficié du dispositif LEADER Gal permettant d'accompagner 56 projets publics pour un montant total de plus de 5 M€.

En 2016, le Syndicat Mixte a de nouveau été labellisé autour de la stratégie ciblée « *Participer au renforcement de l'attractivité du territoire grâce à une économie présentielle centrée sur les loisirs accessibles à tous* ». Cette manne financière devra permettre de répondre aux enjeux et objectifs de ce secteur, identifiés dans le Schéma Territorial de Développement Economique 2016-2020.

2-Les enjeux et objectifs :

Connu pour le tourisme de mémoire (circuit du Souvenir, Historial de la Grande Guerre), le territoire a engagé ces dernières années une diversification de l'offre touristique. Il s'agit désormais d'accélérer cette démarche autour notamment :

- du tourisme de nature : continuité du Grand Projet Vallée de Somme de Sormont jusqu'aux frontières de l'Aisne, offrant une véritable colonne vertébrale, qui à l'instar de « *la Loire à vélo* », doit permettre d'irriguer différents lieux touristiques le long de la Vallée. La Communauté de communes de l'Est de la Somme réfléchit à la création d'une Maison de la nature (*Axe 3 – Orientation 4 – Projet 2*) qui pourrait accueillir les visiteurs et leur proposer un séjour organisé de Ham à Saint-Valéry-Somme. L'arrivée de randonneurs sur cet axe doit contribuer à augmenter les besoins en termes de restauration ou d'hébergement.
- du tourisme halieutique qui représente un vrai potentiel au regard des richesses naturelles de la Vallée de la Somme. Ce secteur reste néanmoins peu structuré, peu valorisé. Alors que l'hébergement touristique se caractérise par des courts ou très courts séjours, le secteur de la pêche permet de retenir les touristes pendant plusieurs jours. Il s'agira de valoriser les lieux de pêche, de les aménager (pontons, accessibilité,..) et ainsi de structurer cette filière réservée à des passionnés.
- du tourisme économique avec la valorisation des atouts du territoire. Ainsi, à Estrées-Mons, une Maison du Légume (*Axe 3 – Orientation 4 – Projet 1*), située face à l'entreprise Bonduelle, devrait voir le jour.
- du tourisme d'affaire, aujourd'hui pas présent. Pourtant un marché existe entre Paris et Lille, le long de l'autoroute A1, à moins d'1h30 de ces agglomérations, pour des séminaires d'entreprises, dans un cadre protégé et verdoyant. Le territoire pourrait accompagner un projet privé ou le réaliser pour ensuite l'exploiter par le biais d'une Délégation de Service Public.

- de la mise en tourisme du Canal Seine-Nord Europe, notamment :
 - ✓ le pôle « nature » à Cléry-sur-Somme : Espaces Naturels Sensibles des étangs du Haut, Maison du Canal et de la Nature (*Axe 3 – Orientation 4 – Projet 3*), pont canal, chemins de randonnée ;
 - ✓ le pôle « loisirs » à Allaines ainsi qu'à Saint-Christ-Briost avec des résidences de vacances pour répondre aux demandes d'hébergements.
 - ✓ le développement du « tourisme fluvial » à Péronne et demain à Allaines, avec des ports de plaisance, haltes nautiques, y compris pour des bateaux croisières, qui feraient escale à Péronne.

Ces projets d'investissement devront être portés par les 3 Communautés de communes. Parallèlement, l'Office de tourisme devra notamment :

- impulser la montée quantitative et qualitative de l'offre d'hébergement.
- consolider une stratégie de promotion et de commercialisation de *la Destination « Haute-Somme »* tout en s'inscrivant dans les pas de la politique régionale déclinée au sein d'*Esprit de Picardie* (vivre une expérience, se ressourcer, passer des moments authentiques,...) et en s'adaptant aux nouveaux modes de consommations et aux attentes des clients.
- Valoriser –signalétique, QRcode - les lieux remarquables (patrimoine bâti, naturel,...) du territoire en lien avec la démarche de labellisation « *Pays d'Art et d'Histoire* »
- valoriser les portes d'entrée de ce territoire de passage : aire d'Assevillers, gare TGV, château hébergeant l'Historial de la Grande Guerre
- sensibiliser les professionnels à la qualité des équipements mais aussi de l'accueil (connaissance des nouvelles attentes, maîtrise de l'anglais, sensibilisation au numérique,...).
- fédérer tous les acteurs (hébergeurs –hôtels, campings, chambres d'hôtes ou gîtes -, restaurateurs, gestionnaires d'équipements,...).

3 projets structurants sont présentés :

1/ la Maison du Légume à Estrées Mons

2/ la Maison de la Nature à Ham

3/ la Maison du Canal et de la Nature à Cléry-sur-Somme

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 4 – Diversifier et structurer le développement touristique

Projet n°1 : la Maison du légume à Estrées-Mons

1-La description du projet :

Dans le cadre de la diversification touristique souhaitée et de la période post-centenaire qui s'ouvre, les élus locaux souhaitent mettre en valeur ce qui fait la richesse du territoire et notamment l'industrie agro-alimentaire.

C'est dans cette optique, et en ayant conscience que le tourisme lié à l'alimentation et la gastronomie rencontre actuellement un vif succès, que la Communauté de communes de la

Haute-Somme a lancé une étude en vue de créer et d'aménager une *Maison de l'alimentation, du légume et du développement durable*.

Celle-ci permettrait de mettre en valeur :

- le savoir-faire agronomique des agriculteurs ;
- le métier d'industriel (fabrication, technologie et process) ;
- la découverte de nouveaux produits ;
- le développement durable ;
- l'éducation à la saine santé.

L'équipement se situerait face aux locaux de *Bonduelle* à Estrées-Mons, l'entreprise jouant un rôle majeur dans ce projet et son fonctionnement ultérieur. Il serait composé :

- d'un complexe muséal et ludo-éducatif organisé autour de la thématique « de la graine à l'assiette » et devrait permettre la mise en valeur de la culture, de la production industrielle du légume ainsi que de la nutrition.
- d'un espace d'exposition temporaire ;
- d'un espace de réunion qui pourrait être utilisé tant par la collectivité que par Bonduelle ou des groupes scolaires.
- d'un espace de restauration et d'une boutique pour mettre en valeur les produits du terroir.

En terme de fréquentation (50 000 visiteurs en rythme de croisière), l'objectif sera d'attirer une clientèle locale ainsi que des touristes adeptes des courts séjours (profil caractéristique dans les zones de passage) dont les principales motivations sont la découverte du territoire et des sites de mémoire. D'autres types de publics (couples actifs, scolaires, professionnels,..) seront à conquérir.

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de communes de la Haute-Somme

Elu référent du projet	Nom : Eric FRANCOIS Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Stéphane GENETE
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : stephane.genete@cchs.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Sous-Préfecture de Péronne			
Bonduelle			
Office du tourisme de la Haute-Somme			
Mairie d'Estrées-Mons			
Région Hauts-de-France			

4-Le calendrier :

- A redéfinir avec la Communauté de communes de la Haute-Somme.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles	HT	%
Bâtiment	1 767 000 €	Maître d'ouvrage : CCHS	2 192 750 €	48%
Aménagements intérieurs	1 484 000 €	Région Hauts-de-France	1 500 000 €	33%
Aménagements extérieurs	387 000 €	Département de la Somme	454 750 €	10%
Ingénierie, honoraires, frais annexes	909 500 €	Etat - DETR	400 000 €	9%
	4 547 500 €		4 547 500 €	100%

Sous réserve de la décision de la Commission permanente du Conseil départemental

6-Les critères d'évaluation :

- La fréquentation ;
- La notoriété de l'équipement.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 4 – Diversifier et structurer le développement touristique

Projet n°2 : la Maison de la nature à Ham

1-La description du projet :

Dans le cadre de la diversification touristique et la période post-centenaire qui s'ouvre, les élus locaux souhaitent mettre en valeur ce qui fait la richesse de l'est du département et notamment la Vallée de la Somme.

Ainsi, à l'origine, ce projet avait pour vocation d'offrir une porte d'entrée sur le territoire de la Somme au *Grand Projet Vallée de Somme* porté par le Département. Cette Véloroute Vallée de Somme, qui permet de rejoindre les Eurovélo-route 3 et 4 est bordée de lieux plus ou moins structurants permettant la restauration, l'hébergement ou la valorisation à des fins environnementales, touristiques et culturelles par les acteurs locaux qui veulent bien en assurer la gestion.

A Ham, le long du canal, cette Maison permettra de laisser son véhicule en sécurité, d'organiser sa randonnée jusqu'à Saint-Valéry-sur-Somme, de louer le matériel adéquate.

Dans un souci d'économie, au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion, il est apparu la volonté de mutualiser ce lieu afin de lui donner vie :

- antenne de l'Office de tourisme de Haute-Somme (basé à Péronne) qui aujourd'hui ne répond pas aux attentes des visiteurs et des élus (visibilité, accessibilité, qualité des locaux) ;

- Centre Interprétation à l'Architecture et au Patrimoine (CIAP) dans le cadre de la labellisation *Pays d'Art et d'Histoire* ;
- salles d'expositions temporaires et de réunions pour les artistes et associations du territoire.

2-Le maître d'ouvrage :

La Communauté de communes de l'Est de la Somme

Elu référent du projet	Nom : André SALOME Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Florence BOUCLY
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : florence.boucly@lepaysneslois.com

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Région Hauts-de-France - CRT		
Département de la Somme - ADRT Somme		
Commune de Ham		
PETR Cœur des Hauts-de-France		
Office de tourisme de la Haute-Somme		
Associations du territoire		

4-Le calendrier :

- A redéfinir avec la Communauté de communes de l'Est de la Somme.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Construction	2 400 000 €	Maître d'ouvrage : CC Est de		
Equipement intérieur	150 000 €	la Somme	906 000 €	30%
Etudes, missions, honoraires	470 000 €	Région Hauts-de-France	604 000 €	20%
		Etat - FSIL 2019 (Inv)	906 000 €	30%
		Etat - DETR 2019	604 000 €	20%
Total	3 020 000 €	Total	3 020 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- La fréquentation et le nombre d'utilisateurs sur la Véloroute Vallée de Somme.
- La notoriété de l'équipement.

Axe 3 – Attractivité du territoire

Orientation 4 – Diversifier et structurer le développement touristique

Projet n°3 : la Maison du canal à Cléry-sur-Somme

1-La description du projet :

Le canal Seine-Nord Europe va profondément modifier l'aménagement et le développement du Santerre Haute-Somme dans les 15 prochaines années : aménagements routiers, paysagers et environnementaux, économiques mais aussi touristiques.

Même si le Contrat Territorial de Développement de la Communauté de communes de la Haute-Somme a pu imaginer de nombreux enjeux (retenue d'eau de la Louette, port de plaisance d'Allaines, golf, tourisme fluvial,...), de nombreux projets restent encore flou, ce qui est cohérent au regard de l'avancée à ce jour du projet (Avant-Projet Sommaire).

Néanmoins, depuis l'étude Rambol (2007) de mise en tourisme du canal Seine-Nord Europe, les acteurs locaux militent pour la construction d'une *Maison du canal* dont les objectifs seront la promotion et la vulgarisation du projet, pendant la phase chantier puis lors de l'exploitation : enjeux liés au projet, caractéristiques techniques, intérêt du fluvial.

Imaginée au pied du pont-canal, sa situation géographique dans la Vallée de la Somme permet d'offrir une seconde vocation à ce lieu, autour de la valorisation de la nature : exposition pédagogique autour de la faune et de la flore, de la Vallée de Somme dans son ensemble (lieu d'interprétation RAMSAR si labellisation), point de départ du circuit de randonnée entourant l'étang du Haut et passant sur le pont-canal.

Sa situation géographique remarquable, à 3 km de la sortie d'autoroute Péronne-Nord sur l'A1 offre aussi des perspectives de diversification touristique vers le tourisme d'affaires pour des entreprises ayant des activités entre Paris et Lille.

En 2012, l'Office de tourisme de Haute-Somme a mené une 1^{ière} étude d'opportunité sur le sujet avant l'arrêt du PPP. Il s'agira de relancer l'étude, notamment sous les volets « faisabilité » et « programmation ».

2-Le maître d'ouvrage :

Au stade de l'étude : l'Office de Tourisme de la Haute Somme. A définir ensuite.

Elu référent du projet	Nom : Thérèse DHEYGERS Fonction : Présidente
Technicien référent du projet	Nom : Bernard SANDRAS
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 42 38
	Mail : b.sandras@hautesomme-tourisme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Région Hauts-de-France - CRT			
Département de la Somme - ADRT Somme			
VNF			
Communauté de communes de la Haute Somme			
PETR Cœur des Hauts-de-France			
Commune de Cléry-sur-Somme			

4-Le calendrier :

- Relance des phases 2 et 3 de faisabilité et de programmation : A partir de 2018.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude de faisabilité, de programmation, de gestion	40 000 €	Maître d'ouvrage : Office de tourisme de la Haute-Somme LEADER Gal - PETR	8 000 € 32 000 €	20% 80%
Total	40 000 €	Total	40 000 €	100%

Les résultats de l'étude permettront d'avoir un regard plus précis sur le montant de l'investissement qui sera à intégrer au présent Contrat de ruralité 2017 - 2020.

6-Les critères d'évaluation :

- La fréquentation.
- Le nombre d'emplois créés, directs ou indirects.
- L'augmentation de l'attractivité du territoire et de son image.

Axe 4 :

Mobilités

1-Le contexte :

La mobilité constitue l'une des principales faiblesses du Santerre Haute-Somme. Les causes en sont multiples :

- les caractéristiques très rurales du territoire ;
- un lieu de résidence parfois excentré ;
- le déficit d'offres de transports en commun, qui au-delà ne répondent que partiellement aux besoins spécifiques des habitants, particulièrement pour accéder aux emplois à horaires décalés, fragmentés ou dans des zones pas desservies ;
- la méconnaissance de l'offre ;
- la faiblesse des revenus, qui ne permet pas toujours l'achat d'un véhicule et son entretien ;
- des freins psychologiques et la peur des déplacements, les parents ou les grands-parents ayant toujours travaillé à proximité du domicile.

Ces freins limitent la mobilité des populations les plus fragiles (jeunes, personnes aux minimas sociaux, personnes âgées) pourtant source d'inclusion sociale et professionnelle.

2-Les enjeux et objectifs :

Alors que le futur PETR porte une politique visant à attirer de nouvelles entreprises, que le chantier du canal Seine-Nord Europe offrira de nombreux emplois, que la Région Hauts-de-France conduit une politique volontariste en matière de création d'emploi et d'accompagnement vers celui-ci, il paraît nécessaire de travailler de manière globale sur toutes les problématiques. Parmi celles-ci :

- la capacité des publics les plus fragiles à savoir se déplacer et à utiliser les différents modes de transports ;
- l'usage d'un véhicule permettant de répondre à ces besoins.

Pour ce faire, 2 projets ont été identifiés :

1/ La plateforme mobilité *Saint-Jean*

2/ Le garage solidaire

Axe 4 – Mobilités

Orientation 1 : Résoudre les freins à la mobilité

Projet n°1 : la plateforme mobilité *Saint Jean*

1-La description du projet :

Depuis 2015, le futur PETR, la DIRECCTE, Pôle emploi, le CD 80 ainsi que des acteurs privés comme *l'Association Saint-Jean* travaillent à la création d'une plateforme de mobilité, sorte de guichet unique dont les objectifs seront de :

- dynamiser la recherche de solutions aux problèmes de mobilité psychologiques, techniques et géographiques ;
- développer les coopérations locales pour démultiplier les réponses en les individualisant aux mieux.

Pour ce faire, les principales missions seront de :

- créer un lieu d'accueil et d'accompagnement qui propose une offre de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics fragiles, tout en jouant le rôle d'interface entre tous les acteurs de la mobilité ;
- assurer le bilan de compétences et d'analyse des besoins de mobilité des personnes orientées par les travailleurs sociaux du Département ou par Pôle emploi grâce à des outils individuels de diagnostic ;
- orienter les bénéficiaires, en accord avec le prescripteur, vers :
 - ✓ un suivi pour lever les freins psychologiques, y compris par un accompagnement pour prendre les transports en commun ;
 - ✓ une formation mobilité : apprendre à utiliser les transports en commun, à lire une carte, à suivre un GPS,...
 - ✓ l'ensemble des dispositifs recensés de service de mise à disposition de moyens matériels : scooters du PETR, taxis solidaires qui pourraient voir le jour, covoiturage,...

Ce lieu unique permettra également de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs de l'emploi ou de l'insertion (Pôle emploi, MEEF, CCAS, Département) et facilitera en cela la construction d'une gamme de services diversifiée, cohérente et complémentaire sur l'ensemble du territoire pour tous les bénéficiaires.

Le projet se situera à Péronne et couvrira le territoire de la Communauté de communes de la Haute Somme et à terme l'ensemble du périmètre géographique du PETR.

2-Le maître d'ouvrage :

L'Association Saint-Jean de Péronne (1 service d'aide à la personne, 1 service de soins infirmiers à domicile, 1 service accompagnement, 1 service repas, 1 service jardinage).

Elu référent du projet	Nom : Luc FAITY Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Gaëlle COPPE
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 84 48 61
	Mail : gcoppe@association-st-jean.com

Au regard de son expérience en matière d'accompagnement social et de sa connaissance des problématiques de mobilité sur le territoire, l'Association a répondu à l'appel à projet départemental 2017-2019 thématique « insertion et logement » sur la fiche spécifique mobilité.

Elle a été retenue pour cette action et a signé une convention financière à travers un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Les moyens alloués pour l'action concernent principalement le fonctionnement (salaires, charges et actions effectuées par les partenaires). Le dossier présenté ici viendrait compléter la cohérence globale du projet.

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Département de la Somme			
Pôle emploi			
Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation			
PETR Cœur des Hauts-de-France			
CCAS de Péronne			
Artois Insertion Ressourcerie / Le savoir fer			

4-Le calendrier :

- Fin avril 2017 : Comité de pilotage « Mise en œuvre du projet ».
- Début mai 2017 : réunion d'information à l'ensemble des travailleurs sociaux.
- Fin mai 2017 : commencement opérationnel de l'action.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
1 véhicule Jumpy	40 000 €	Maître d'ouvrage : Association		
1 véhicule de tourisme (type C4)	15 000 €	Saint-Jean	11 600 €	20%
Ordinateur + simulateur de conduite + casque virtuel	3 000 €	Etat - FNADT 2018	46 400 €	80%
Total	58 000 €	Total	58 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Taux de fréquentation du kiosque et des différentes actions (visé 90%).
- Taux d'orientation (fiches de liaison) des travailleurs sociaux et/ou référents sociaux RSA vers le service mobilité (visé 60 bénéficiaires minimum/an).
- Taux d'accès à la formation au permis de conduire ou à une étape préliminaire y préparant (visé 30%).

Axe 4 – Mobilités

Orientation 1 – Résoudre les freins à la mobilité

Projet n°2 : le garage solidaire

1-La description du projet :

Au regard des caractéristiques sanitaires et sociales du territoire et des problèmes de mobilité, la possession d'un véhicule léger, à la fois opérationnel et entretenu est un besoin vital pour de nombreux habitants du Santerre Haute-Somme.

Pour répondre à ces besoins, les élus souhaitent accompagner le projet de l'Association 2 AFI *Les roues solidaires* visant à la création d'un garage solidaire à Péronne. Ce projet permet de faciliter l'accès à la mobilité aux plus fragiles (RSA et titulaires des minimas sociaux qui seraient membres de l'association) et dans le même temps de remettre dans l'emploi 16 personnes en insertion essentiellement dans les métiers de la mécanique.

Les principales actions seront :

- l'achat ou la récupération de véhicules réformés pour être réparés puis revendus à des personnes bénéficiant du RSA ou de minimas sociaux ;
- la réparation, l'entretien, le nettoyage de véhicules appartenant à des bénéficiaires du RSA ou des minimas sociaux, au garage ou à domicile ;
- des formations à l'attention des bénéficiaires du RSA ou de minimas sociaux afin qu'ils soient en capacité d'effectuer personnellement certaines réparations et entretiens, ainsi que des ateliers complémentaires autour de la conduite : préparation au code de la route, éco-conduite, respect du véhicule,...
- la location de véhicules.

Ce projet, sous forme d'un Atelier Chantier d'Insertion (qui pourrait évoluer en Entreprise d'Insertion) rencontre les faveurs de la DIRECCTE et du Département, ce qui se traduira par un accompagnement financier des personnes en CDDI et du cadre d'insertion.

Aujourd'hui, pour concrétiser sa réalisation, le porteur de projet recherche un bâtiment (400 à 600 m2) constitué d'un atelier, d'un lieu sécurisé pour garer les véhicules, d'un lieu d'accueil pour les clients et d'espaces complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du projet.

Au regard des investissements (achat et travaux) seule une collectivité peut porter ces aspects du projet.

2-Le maître d'ouvrage :

Les Communautés de communes de la Haute-Somme et/ou de l'Est de la Somme

Elu référent du projet	Nom : Eric FRANCOIS Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Stéphane GENETE
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : stephane.genete@cchs.fr

Elu référent du projet	Nom : André SALOME Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Florence BOUCLY
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 84 27 51
	Mail : florence.boucly@lepaysneslois.com

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques				
Etat				
Association 2 AFI				
PETR Cœur des Hauts-de-France				

4-Le calendrier :

- 2^{ème} trimestre 2017 : achat des locaux.
- 3^{ème} trimestre 2017 : travaux d'aménagement et de mise aux normes.
- Début 2018 : ouverture du garage.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Travaux sur bâtiment, création de lieux d'accueil, mises au normes	100 000 €	Maître d'ouvrage : CCHS ou CCES	20 000 €	20%
		Etat - FSIL 2017 (Inv)	80 000 €	80%
Total	100 000 €	Total	100 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires.
- Taux de sorties positives (vers l'emploi ou la formation).
- Equilibre financier du projet à moyen terme et passage en Entreprise d'Insertion.

Axe 4 – Mobilités

Orientation 2 – Initier des nouveaux modes de déplacements

1-Le contexte :

Les habitants du Santerre Haute Somme sont très dépendants de leur véhicule léger, au nombre de 2 ou 3 parfois par famille, que ce soit dans le cadre des déplacements domicile – travail ou pour la mobilité du quotidien (emmener les enfants à l'école, faire ses courses).

Par ailleurs, pour des raisons économiques (renchérissement des prix de l'énergie sur le long terme, développement de nouvelles applications types BlaBlaCar ou Uber) et écologiques (émissions de CO₂), nos modes de déplacement vont considérablement évoluer dans le futur.

2-Les enjeux et objectifs :

Dans un souci d'aménagement du territoire, de limitation des trajets, de préservation de l'environnement, différentes solutions alternatives ont été identifiées :

- intermodalité ;
- covoiturage ;
- location de véhicules partagés.

Dans les années à venir, il s'agira d'initier ces nouvelles pratiques, à la fois par des investissements publics mais également par des actions de sensibilisation à l'attention des habitants afin de faire évoluer les pratiques.

Pour ce faire, il s'agira dans un 1^{er} temps de réaliser

1/ l'étude sur les nouvelles mobilités à l'échelle du PETR

Axe 4 – Mobilités

Orientation 2 – Initier des nouveaux modes de déplacements

Projet n°1 : l'étude sur les nouvelles mobilités à l'échelle du PETR

1-La description du projet :

Initier de nouveaux modes de déplacement relève d'abord d'un changement d'habitude, ce qui n'est pas toujours facile, car cela se traduit souvent par des contraintes. Néanmoins, dans les années qui viennent, le renchérissement du coût des énergies peut, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat, faire évoluer les mentalités.

Différentes pistes ont été évoquées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT :

- Faciliter en milieu urbain les déplacements à vélo grâce à une proximité entre les espaces (habitat – services – commerces), à la mise en place de voies de circulation douce, à la location de vélos à des endroits stratégiques des communes les plus importantes.

- Favoriser le covoiturage, pratique économique, écologique, qui contribue au lien social, en renforçant les actions de communication autour du site *Roulezco*, en valorisant les espaces réservés et en sensibilisant au covoiturage sur toutes les manifestations publiques.
- Encourager le report modal grâce à la possibilité de louer des vélos à la sortie des gares de Rosières-en-Santerre, Chaulnes, Nesle et Ham.
- Organiser l'auto-partage entre usagers.

Afin d'identifier les projets, mais aussi de les hiérarchiser et de les rendre complémentaires pour offrir une large gamme de services sur le territoire, le PETR conduira une étude en 2019.

2-Le maitre d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Dominique BONNAUD
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 78 85
	Mail : d.bonnaud@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Etat - DREAL			
Les 3 EPCI du territoire			
ADEME			
Département de la Somme			
Région Hauts-de-France			

4-Le calendrier :

- Etude réalisée au printemps 2019

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude : diagnostic, faisabilité		Maître d'ouvrage : PETR		
programmation, ...	30 000 €	Cœur des Hauts-de-France	30 000 €	100%
Total	30 000 €	Total	30 000 €	100%

6-les critères d'évaluation :

- Nombre de personnes intéressées par la démarche.
- Projets innovants identifiés.

Axe 5 :

Transition écologique

Axe 5 – Transition écologique

Orientation 1 – Conforter le caractère durable du territoire

1-Le contexte :

Loin des métropoles, de leurs caractéristiques urbaines et des nuisances environnementales conséquences de leur développement, des échanges (pollution, embouteillage), les élus ont souhaité par l'intermédiaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT réaffirmer l'identité du territoire.

Pour mémoire, l'axe 3 de ce document repose sur la volonté de « *valoriser les richesses naturelles et paysagères du Santerre Haute-Somme pour le conforter comme territoire durable* ».

Néanmoins, l'ambition d'une augmentation de 4% de population à l'horizon 2030, (choix du scénario *Avec le canal Seine-Nord Europe*), l'arrivée de cet équipement qui traversera le territoire du nord au sud, le développement perpétuelle de pratiques (déplacements, habitat,...) consommatrice d'énergie nous invitent à imaginer comment répondre à l'objectif fixé dans le SCOT.

2-Les enjeux et objectifs :

Afin de conforter le caractère durable du territoire, ce qui en fait un atout et une force, différents objectifs ont été identifiés :

- préserver les paysages ruraux du territoire, entre agriculture et espaces de nature (protection des sites d'intérêt majeur, diversité des spécificités paysagères, intégration du canal Seine-Nord Europe, conservation du caractère agricole du territoire,...) ;
- développer un réseau de déplacements doux (Véloroute Vallée de Somme, partage de voirie,...) ;
- protéger la biodiversité et préserver les ressources naturelles (enrayer l'urbanisation proche des cœurs de nature, protection de la ressource en eau, lutte contre le ruissellement,...) ;
- encourager les économies d'énergie et accompagner le développement des énergies renouvelables (limitation de la consommation énergétique, diminution des déchets,...) ;

Afin de répondre à ces objectifs, l'Etat met à disposition des territoires qui le souhaitent différents outils, sur lesquels les élus souhaitent s'appuyer, à l'échelle du futur PETR, à la fois dans un souci de cohérence (même échelle que le SCOT) et de mutualisation (économie d'échelle).

1/ le Plan Climat Air Energie Territorial

2/ le Plan de paysage

Axe 5 – Transition écologique

Orientation 1 – Conforter le caractère durable du territoire

Projet n°1 : le Plan Climat Air Energie Territorial

1-La description du projet :

La loi relative à la transition énergétique de 2015 rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle des EPCI de plus de 20 000 habitants pour le 1^{er} janvier 2019.

Cette réflexion a pour objectifs de limiter les émissions de gaz à effet de serre, afin de réduire la vulnérabilité du territoire et s'adresse :

- aux collectivités locales (EPCI, communes les plus importantes) ;
- aux acteurs de certains secteurs d'activité : bâtiment, industrie, agriculture, transports, déchets,...

De façon opérationnelle, ce document se décline en différentes phases :

- un diagnostic, fruit de la collecte de données, de leur traitement et analyse en lien avec les partenaires (CD 80, ADEME, DREAL,...) ;
- un programme d'actions relevant :
 - ✓ des responsabilités des collectivités dans leurs pratiques (ex : déplacements), la gestion de leur patrimoine ;
 - ✓ des compétences des EPCI ;
 - ✓ des politiques publiques et des actions des acteurs du territoire : entreprises, associations, particuliers.

Afin d'accompagner cette feuille de route, des outils nécessaires à sa réalisation seront mis en place :

- un dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation ;
- des actions de communication et de valorisation autour de la démarche.

L'Etat autorisant les EPCI à déléguer l'élaboration de ce document, les élus ont souhaité qu'il soit mené à l'échelle du futur PETR au regard :

- de la cohérence avec le périmètre de l'échelle du SCOT ;
- de la mutualisation des coûts (1 PCAET et non 2 ou 3) ;

2-Le maître d'ouvrage :

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Hélène CHOQUET
	Fonction : Chargée de mission SCOT
	Téléphone : 03 64 27 00 62
	Mail : h.choquet@payshautessomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Etat - DREAL			
Les 3 EPCI du territoire			
Région Hauts-de-France			
Département de la Somme			
ADEME			
Cabinet conseil			

4-Le calendrier :

- 2^{ème} semestre 2017 : rédaction du cahier des charges.
- 1^{er} trimestre 2018 : choix du cabinet.
- Mi-2018 à fin 2019 : élaboration du PCAET.
- A partir de 2020 : mise en place du programme d'actions.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude : diagnostic, enjeux, programme d'actions	80 000 €	Maître d'ouvrage : PETR Cœur des Hauts-de-France	80 000 €	100%
Total	80 000 €	Total	80 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Le nombre de personnes participant à la démarche.
- La sensibilisation de tous : collectivités locales, entreprises, habitants,...
- Le programme d'actions mis en œuvre.

Axe 5 – Transition écologique
Orientation 1 – Conforter le caractère durable du territoire
Projet n°2 : le Plan de paysage

1-La description du projet :

L'Etat offre la possibilité aux territoires d'élaborer des plans de paysage dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour adopter des stratégies qui prennent en compte le paysage dans toutes une série de politiques sectorielles : urbanisme, transport, infrastructure, agriculture,...

Cette démarche permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, en cohérence avec l'évolution du territoire.

Les élus ont souhaité s'inscrire dans cette démarche et répondre à l'appel à projet de l'Etat (février 2017) à l'échelle du PETR à la lumière des différents enjeux auxquels le territoire va être confronté dans les années à venir :

- la construction du canal Seine-Nord Europe et de ses ouvrages d'art, dont certains sont particulièrement spectaculaires et qu'il faudra insérer de manière optimale dans les paysages traversés : le pont-canal qui enjambera la Vallée de la Somme, les écluses, les remblais dont certains d'une hauteur supérieure à 20 mètres ;
- la mise en œuvre du SCOT et des préconisations inscrites dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qu'il conviendra de décliner à l'échelle de chacun des 3 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux ;
- la labellisation *Pays d'Art et d'Histoire*, dont tout un axe relève du patrimoine naturel ;
- les aspects environnementaux, de la labellisation RAMSAR de la Vallée de la Somme souhaitée par le Conseil Départemental à l'implantation d'éoliennes.

2-Le maître d'ouvrage :

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Hélène CHOQUET
	Fonction : Chargée de mission SCOT
	Téléphone : 03 64 27 00 62
	Mail : h.choquet@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Etat - DREAL - DDTM			
Les 3 EPCI du territoire			
Département de la Somme			
CAUE / Architectes des Bâtiments de France			
Chambre d'agriculture			
VNF			
Cabinet conseil			

4-Le calendrier :

- 1^{er} trimestre 2017 : candidature à l'appel à projet lancé par l'Etat.
- Juillet 2017 : territoires retenus par le Ministère de l'Environnement.
- 2^{ème} semestre 2017 : rédaction du cahier des charges.
- 1^{er} trimestre 2018 : choix du cabinet.
- A partir du 2^{ème} trimestre 2018 : élaboration du Plan de paysage.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude : diagnostic, enjeux, programme d'actions	128 000 €	Maître d'ouvrage : PETR Cœur des Hauts-de-France	25 600 €	20%
		Etat - Appel à projet	30 000 €	23%
		LEADER Gal - PETR	72 400 €	57%
Total	128 000 €	Total	128 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Le nombre de personnes participant à la démarche.
- La sensibilisation de tous : collectivités locales, entreprises, habitants,...
- La reprise des préconisations dans les PLU intercommunaux en cours d'élaboration.
- La valorisation de la démarche de labellisation *Pays d'Art et d'Histoire*.

Axe 5 – Transition écologique

Orientation 2 : Accélérer l'émergence des véhicules propres

1-Le contexte :

Les caractéristiques rurales du territoire conjuguées à la faiblesse de l'offre de transports en commun rendent les habitants du Santerre Haute-Somme particulièrement dépendant à leur véhicule léger (important taux de motorisation avoisinant 85 %).

Par ailleurs, comme dans toute la Région des Hauts-de-France, les déplacements domicile-travail ne cessent de s'allonger, ce qui a pour conséquence, à la fois d'augmenter la consommation de gaz à effet de serre mais aussi le budget des ménages consacré aux carburants.

Afin de pallier à ces effets, au potentiel épuisement des ressources fossiles et au changement climatique, *la loi sur la transition énergétique* fixe des objectifs précis pour le développement des véhicules propres et y consacre des moyens : aides à l'acquisition d'un véhicule propre, fiscalité avantageuse,...

2-Les enjeux et objectifs :

Au-delà des décisions de l'Etat concourant au développement de transports plus écologiques et du volontarisme de certains usagers particulièrement sensibilisés à ces questions, les élus locaux souhaitent faciliter l'émergence de l'utilisation des véhicules électriques, qui aujourd'hui encore peuvent présenter des contraintes techniques, notamment liées au chargement des batteries.

Ainsi, outre l'obligation des collectivités d'acheter 20 % de véhicules propres lors du renouvellement de leur parc, il est souhaité afin de favoriser cette dynamique d'accompagner 2 projets qui nécessiteront de fortes actions de communication :

1/ le maillage du territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques

2/ la constitution d'une flotte de scooters électriques pour l'action « cyclos » du PETR

Axe 5 – Transition écologique

Orientation 2 : Accélérer l'émergence des véhicules propres

Projet n°1 : Le maillage du territoire en bornes de recharges pour véhicules électriques

1-Le descriptif du projet :

En 2015, la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE 80) a réalisé un *Schéma directeur pour le déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques*. Ce document est le fruit d'un travail important autour de 3 axes :

- le diagnostic territorial : les cibles et usages potentiels, la mobilité sur le territoire (types de déplacements, distance,...), le parc de véhicules, la quantification du développement de véhicules électriques,...
- les données techniques pour réussir le maillage : estimation du nombre de bornes, équilibrage territorial, lieux privés / domaine public,...
- la stratégie globale d'aménagement : l'approche financière (investissement et fonctionnement), les moyens de paiement, les subventions,...

A la lumière de cette étude, 21 bornes pourraient être installées au sein du périmètre du Santerre Haute-Somme dans les communes suivantes : Péronne (4), Chaulnes (2), Rosières-en-Santerre (2), Nesle (2), Ham (2), Muille-Villette, Harbonnières, Roisel, Moislains, Doingt-Flamicourt, Epeville, Ablaincourt-Pressoir, Estrées-Mons, Athies,

Chaque projet comprend la borne, le raccordement et le génie civil et devra être accompagné de panneaux de signalisation ainsi que d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public.

2-Le maître d'ouvrage :

Les communes concernées par les installations.

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques				
Fédération Départementale d'Énergie de la Somme				
ADEME				
PETR Cœur des Hauts-de-France				

4-Le calendrier :

- 1^{er} semestre 2017 : validation des projets avec les communes (y compris plan de financements).
- 2^{ème} semestre 2017 / 2018 : réalisation des travaux.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Coût unitaire :				
Borne électrique	5 000 €	Maître d'ouvrage :		
Génie civile	5 000 €	chaque commune	45 000 €	30%
Signalisation	2 000 €	FDE 80	30 000 €	20%
Actions de communication	500 €	Etat - FSIL 2017 (Inv)	15 000 €	10%
		Etat - FSIL 2018 (Inv)	60 000 €	40%
Total (pour 12 bornes)	150 000 €	Total	150 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Taux de fréquentation des bornes.
- Evolution du nombre de véhicules électriques circulant sur le territoire.

Axe 5 – Transition écologique

Orientation 1 - Accélérer l'émergence des véhicules propres

Projet n°2 : la constitution d'une flotte de scooters électriques pour l'action « cyclos » du PETR

1-La description du projet :

Au regard de ses caractéristiques rurales, notre territoire fait face à certaines difficultés en terme de mobilité (peu de transport en commun inter-territoire) et dont les publics les plus fragiles sont les principales victimes.

Dans ce cadre, depuis 10 ans, le futur PETR permet la location de scooters (un parc de 20 engins) à destination de personnes n'ayant pas de moyens de locomotion pour se rendre à un stage, à une formation ou sur leur lieu de travail.

Ces publics sont dirigés vers le Syndicat mixte par Pôle emploi, la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation, le Conseil Départemental,...

Chaque année, le PETR renouvelle son parc, à raison de 2 ou 3 cyclos. Afin d'amorcer l'utilisation de véhicules électriques, pour montrer l'exemple et sensibiliser les nouvelles générations (les jeunes sont les principaux utilisateurs), le Syndicat mixte souhaite dorénavant acheter des scooters électriques. Cette décision est d'autant plus volontariste qu'à ce jour, ce type d'engin reste d'un coût bien supérieur à un scooter classique.

2-Le maître d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Emilie Si Hamdi
	Fonction : Assisante administrative
	Téléphone : 03 22 84 44 25
	Mail : contact@payshautesomme.fr

3-Les partenaires :

Partenaires techniques				
ADEME				

4-Le calendrier :

- Achat chaque année de 2 à 3 scooters, soit 8 à 12 sur la période du Contrat de ruralité de 2017 à 2020 (4 exercices budgétaire). Cette prévision pourra être revue à la hausse en fonction des besoins lors des travaux du canal Seine-Nord Europe.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Scooter électrique		Maître d'ouvrage : PETR		
Coût unitaire	4 000 €	Santerre Haute-Somme	8 000 €	20%
		Etat - FSIL 2019 (Inv)	28 000 €	70%
		Mécénat	4 000 €	10%
Total (10 d'ici 2020)	40 000 €	Total	40 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Taux d'utilisation.
- Sensibilisation aux déplacements en véhicules propres.

Axe 5 – Transition écologique

Orientation 3 – Renforcer le « produire et consommer » local

1-Le contexte :

L'est de la Somme est reconnu pour sa spécificité et son savoir-faire en agriculture, agro-alimentaire et agro-industrie. Ces secteurs d'activités représentent un poids important dans l'économie locale, tant en termes d'emplois que d'entreprises (*Bonduelle* à Estrées-Mons, *Tereos et Ajinomoto* à Nesle, *Saint-Louis Sucre* à Eppeville, *Vermandoise Industrie* à Villers Faucon,...).

Tous les habitants du territoire doivent en avoir conscience et en être fiers, cette ambition des élus locaux se traduisant par le projet pédagogique et touristique de Maison du légume à Estrées-Mons (*voir Axe3-Orientation4-Projet1*).

Dans le même temps, à l'échelle nationale, le monde agricole connaît de nombreux bouleversements, certaines filières étant en crise et un nombre croissant de professionnels ne pouvant vivre de leur travail. Les raisons sont multiples et disparates selon des secteurs :

- cours très bas des achats et niveau important de rémunération des intermédiaires (élevage, lait,...) ;
- variabilité de prix des matières premières ;
- multiplication des normes et contraintes ;
- concurrence internationale accrue et fermeture de certains marchés (exemple : embargo russe sur certaines productions françaises).

2-Les enjeux et objectifs :

Pour répondre à ces déséquilibres, mais aussi à la prise de conscience des consommateurs du bien fait de consommer local (traçabilité, fraîcheur des produits, geste citoyen de soutien aux professionnels locaux que l'on connaît), de nombreux acteurs se structurent et initient de nouvelles démarches afin de développer les productions et la consommation locales :

- les professionnels (agriculteurs, maraîchers, en un mot tous les producteurs):
 - ✓ création d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ;
 - ✓ renouveau de certains marchés campagnards (le *Marché des saveurs* le 2^{ième} dimanche de chaque mois à Chaulnes,...) ;
 - ✓ implantations de points de vente de produits locaux le long des axes de circulations,...
- ✓ l'Etat et les collectivités locales par la mise en œuvre des politiques publiques ambitieuses et innovantes :
 - ✓ *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* (2014) ;
 - ✓ Réseau *Somme Produits Locaux* organisé par le Département ;
 - ✓ *Je mange local...et vous ?* porté par la Région Hauts-de-France.

A une échelle encore plus locale du bassin de vie, dans le cadre des Comités Interministériels aux Ruralités, l'Etat offre la possibilité aux territoires qui le souhaitent d'aller plus loin et de rapprocher la production locale et la consommation locale.

1/ le Projet Alimentaire Territorial

Axe 5 – Transition écologique

Orientation 3 – Renforcer le « produire et consommer » local

Projet n°1 : le Projet Alimentaire Territorial

1-La description du projet :

Afin de structurer une dynamique territoriale en matière alimentaire visant à la fois à renforcer les producteurs locaux mais aussi à développer la consommation locale (des particuliers mais aussi dans les établissements publics comme les collèges, lycées, maisons de retraite), *la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* (2014) a prévu à l'échelle des territoires la possibilité d'élaborer des Projets Alimentaires Territoriaux.

Cette réflexion portée à l'échelle du bassin de vie (futur PETR) se construira par :

- la réalisation d'un diagnostic partagé (avec le soutien de la DRAAF) entre tous les acteurs (Chambre d'agriculture, collectivités locales, agriculteurs, maraichers, producteurs, entreprises et coopératives de distribution et de commercialisation, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire) faisant l'état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective ;
- la structuration et consolidation de filières et la mise en adéquation de l'offre et de la demande ;
- la contribution à l'installation d'agriculteurs et le développement de nouvelles pratiques types « jardins partagés » ;
- le développement de la consommation de produits issus de circuits de proximité ;
- la valorisation de nouveaux modes de productions agro-écologiques, comme la production biologique ;
- la mise en réseau de toutes les initiatives qui contribuent à construire une identité permettant de valoriser le terroir.

Ce projet fera sens avec les enjeux identifiés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCOT, les actions du PETR portées vers l'économie résidentielle (soutien au commerce et à l'artisanat, développement de l'Economie Sociale et Solidaire) ainsi que le futur Contrat Local de Santé (*Axe 1-Orientation 3-Projet 1*).

L'Etat a lancé le dispositif de reconnaissance Projets Alimentaires Territoriaux lors du 1^{er} trimestre 2017 et souhaite atteindre l'objectif de 100 PAT d'ici fin 2017 et 500 à l'horizon 2020.

2-Le maître d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Dominique Bonnaud
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 84 78 85
	Mail : d.bonnaud@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Etat - DRAAF		
Chambre d'agriculture de la Somme		
Agriculteurs et producteurs		
Acteurs de l'ESS		
Etablissements publics (collèges, lycées,...)		
Région Hauts-de-France		
Département de la Somme		

4-Le calendrier :

- 1^{er} semestre 2019 : échanges avec la DRAAF sur la pertinence de la candidature du PETR.
- Année 2019 : réponse au dispositif de reconnaissance lancé par l'Etat.
- A partir du 2^{ème} semestre 2019 : élaboration avec tous les acteurs d'un PAT et du programme d'actions qui en découle.

5-Les financements :

Non définis à ce jour.

6-Les critères d'évaluation :

- Renforcement des producteurs locaux.
- Augmentation du nombre de consommateurs achetant des produits locaux.
- Meilleure connaissance par les habitants des richesses du territoire.
- Augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs locaux, les prix étant souvent moins élevés.

Axe 6 :

Cohésion sociale

AXE 6 - Cohésion sociale

Orientation 1 - Poursuivre la structuration de l'offre culturelle

1-Le contexte :

La culture joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun grâce à la connaissance, l'esprit critique, l'ouverture sur le monde que ses pratiques développent. C'est d'autant plus vrai vis-à-vis des jeunes publics et des personnes isolées dans nos campagnes où l'offre culturelle est beaucoup moins dense qu'en milieu urbain.

Au fil du temps, les communes ou Communautés de communes ont su mailler le territoire d'équipements de proximité en capacité de répondre aux attentes des habitants : 8 bibliothèques-médiathèques, 6 écoles de musique, cinémas à Péronne et à Ham, Musée Alfred-Danicourt de Péronne...

Parallèlement, le Pays Santerre Haute Somme porte depuis 2009 son *Schéma de Développement Culturel*. Ce dernier a permis de structurer, au fil des ans, la stratégie du territoire et se décline chaque année en une programmation culturelle qui s'articule autour de quatre grands ensembles : la lecture publique, l'éducation artistique et culturelle, le soutien à la création et à la diffusion artistique, le patrimoine.

Les exemples les plus manifestes de cette politique culturelle territoriale sont d'une part, *Les Chemins artistiques*, dispositif d'Education Artistique et Culturelle à destination des jeunes du territoire et d'autre part, le portage du dossier « *Pays d'Art et d'Histoire* » qui, à terme, impactera de manière très positive le Santerre Haute-Somme.

2-Les enjeux et objectifs :

Ce *Schéma de Développement Culturel* doit dès lors permettre l'accès de tous à l'offre culturelle. Pour cela il s'est fixé comme objectifs :

- d'œuvrer au maillage culturel du territoire ;
- de proposer une offre culturelle de qualité à l'ensemble des habitants du territoire ;
- de faire de la culture un vecteur de lien social ;
- de faire de la culture un facteur d'attractivité du territoire.

Aujourd'hui, afin de compléter, de dynamiser et de poursuivre la structuration de l'offre culturelle sur le territoire, plusieurs projets ont été identifiés :

1/ La création d'un pôle culturel « Médiathèque – Musée » à Péronne.

2/ l'étude prospective sur la lecture publique à l'échelle du PETR

3/ La création de « boîtes à livres » dans les communes rurales.

Axe 6 – Cohésion Sociale

Orientation 1 - Poursuivre la structuration de l'offre culturelle

Projet n°1 : la création d'un pôle culturel « Médiathèque – Musée » à Péronne

1-La description du projet :

La Ville de Péronne réfléchit au déménagement de son musée (musée Alfred-Danicourt labellisé musée de France) et de sa bibliothèque, deux services culturels municipaux situés depuis plus d'un siècle à l'étage de l'Hôtel de ville.

Ces services possèdent des locaux exigus, tant dans les surfaces destinées à l'accueil des publics que dans les espaces de travail des agents et les réserves, espaces de plus situés sur plusieurs niveaux.

Aucun ne bénéficie de salle spécifique pour l'accueil des publics scolaires et l'action culturelle, ni d'espace d'exposition permanente conformes aux normes en vigueur pour ces types d'établissements.

Par conséquent, la bibliothèque et le musée peinent à maintenir *in situ* leur fréquentation (773 abonnés et 22 collectivités pour la bibliothèque, 3 000 visiteurs par an pour le musée) et ne bénéficient aucunement de la proximité de l'Historial de la Grande Guerre.

Ainsi, la réalisation d'un pôle culturel rassemblant ces deux services au cœur de la ville de Péronne aurait plusieurs avantages :

- dynamiser l'offre culturelle du territoire en répondant, d'un côté, aux exigences que pose le label « Musée de France » et, d'un autre côté, aux nouveaux enjeux qui entourent le fonctionnement des médiathèques du XXIème siècle. Le musée pourrait ainsi mettre en avant les œuvres actuellement en réserve, imaginer des expositions temporaires d'envergure en collaboration avec d'autres structures muséales nationales ou européennes ou encore dans le cadre du projet de labellisation « *Pays d'Art et d'Histoire* ». La médiathèque pourrait, quant à elle, décroisonner son offre, intensifier les actions de médiation (ateliers, expositions....), autour du livre en direction des habitants (scolaires, adultes, personnes âgées ou dites « en difficulté »).
- améliorer la fréquentation des lieux par une meilleure accessibilité, visibilité et diversité de l'offre.
- accroître l'attractivité culturelle de la commune et du territoire, par une proposition culturelle complémentaire à celle plus monothématique, de l'Historial. Ce nouvel équipement encouragerait, d'une part, la circulation des publics extérieurs d'un équipement à un autre et, d'autre part, la fixation de ces derniers sur le territoire.de mutualiser les moyens et les compétences, en facilitant la réalisation d'économies d'échelle grâce à des passerelles fonctionnelles, structurelles, et intellectuelles et une mutualisation d'une partie du personnel et des espaces de travail / valorisation / action culturelle.

Pour être réellement efficace, la réalisation de ce nouvel équipement devra s'inscrire dans un projet scientifique et culturel approuvé par les élus et déboucher sur une politique de recrutement permettant la mise en œuvre du projet.

Ce lieu structurant en matière de vie locale s'inscrira à part entière dans le projet de redynamisation du centre bourg (*Axe 2–Orientation 1*).

Afin de réengager cette réflexion déjà entreprise il y a quelques années, il conviendra de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité.

2-Le maître d'ouvrage :

A ce jour, la Ville de Péronne. L'étude devra répondre à la question du périmètre (communal ou intercommunautaire).

Elu référent du projet	Nom : Thérèse DHEYGERS Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Pascal DEMEY
	Fonction : Directeur
	Téléphone : 03 22 73 31 00
	Mail : p.demey@ville-peronne.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques				
Etat DRAC				
EPCI CC Haute-Somme / PETR Cœur des Hauts-de-France				
Région Hauts-de-France				
Département de la Somme				
Bibliothèque départementale				

4-Le calendrier :

- septembre 2017 – juin 2018 : lancement de l'étude, étude, conclusions.
- à partir de 2018 : choix du lieu d'implantation, définition du plan de financement,...

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Etude d'opportunité et de faisabilité	80 000 €	Maître d'ouvrage : Ville de Péronne	16 000 €	20%
		LEADER Gal - PETR	64 000 €	80%
Total	80 000 €	Total	80 000 €	100%

Les résultats de l'étude permettront d'avoir un regard plus précis sur le montant de l'investissement qui sera à intégrer au présent Contrat de ruralité 2017 - 2020.

6-Les critères d'évaluation :

- Pertinence de l'étude et de ses conclusions pour la réalisation du projet.
- Le projet en lui-même :
 - ✓ taux de fréquentation du public ;
 - ✓ participation à la redynamisation du cœur de ville de Péronne.

Axe 6 – Cohésion Sociale

Orientation 2 – Poursuivre la structuration de l'offre culturelle

Projet n°2 : l'étude prospective sur la lecture publique à l'échelle du PETR

1-La description du projet :

Le Pays Santerre Haute Somme anime un réseau de 8 bibliothèques – médiathèques avec lequel, chaque année, il mène des actions structurantes en faveur du développement de la lecture publique : résidence d'auteur, supports d'animation pédagogique, formations...

Ces actions permettent de dynamiser la vie de ces bibliothèques-médiathèques qui, pour la plupart, ne seraient pas en capacité financière de les développer.

Pour autant, force est de constater que ces efforts demeurent insuffisants au regard des nouveaux enjeux qui placent les bibliothèques-médiathèques comme les principaux pôles culturels, lieux de vie des territoires ruraux dont les missions ne cessent d'évoluer, de se décloisonner et de s'enrichir.

Malgré des réels efforts, certains manques persistent (personnel, surface dédiée insuffisante, niveau de qualification insuffisant, manque de moyen financier, absence d'un(e) coordinateur (rice) territoriale lecture publique) alors que ces lieux et ceux qui les font vivre occupent une place importante dans l'accès à la culture et la dynamisation du lien social.

La réalisation d'une étude prospective par un cabinet spécialisé permettrait de révéler ces carences ressenties mais surtout d'imaginer des perspectives de développement et de professionnalisation sur lesquelles les élus et bibliothécaires pourraient s'appuyer pour élaborer un projet éducatif, culturel, scientifique et social de leurs médiathèques ou encore porter un projet de rénovation, d'agrandissement, de construction de leur bibliothèque-médiathèque.

Enfin, à l'échelle du futur PETR, cette étude faciliterait également l'élaboration d'un Contrat Territoire Lecture avec l'Etat.

2-Le maître d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts de France

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Julien ROBIQUET
	Fonction : Coordinateur culturel
	Téléphone : 03 22 84 78 84
	Mail : j.robiquet@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Cabinet spécialisé		
Etat - Drac		
Bibliothèque Départementale de la Somme		
Communes, EPCI		
Bibliothèques-médiathèques du territoire		

4-Le calendrier :

- Dernier trimestre 2017 : présentation par la DRAC des enjeux de la démarche auprès des élus et techniciens du territoire.
- 1^{er} semestre 2018 : lancement appel d'offres.
- Dernier semestre 2018 / 1^{er} semestre 2019 : étude prospective réalisée par un cabinet spécialisé.
- 1^{er} semestre 2019 : présentation de l'étude à l'ensemble des élus et prise de décision pour répondre aux lacunes.

5-Les financements :

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles		%
Réalisation de l'étude	30 000 €	Maître d'ouvrage : PETR		
		Cœur des Hauts-de-France	6 000 €	20%
		Etat - DRAC	15 000 €	50%
		LEADER Gal - PETR	9 000 €	30%
Total	30 000 €	Total	30 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Mise en application des recommandations de l'étude :
 - ✓ dans les bibliothèques-médiathèques du territoire : élaboration d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social ;
 - ✓ à l'échelle du futur PETR : élaboration d'un Contrat Territoire Lecture.
- Construction de nouvelles bibliothèques – médiathèques sur le territoire.

AXE 2 – Cohésion Sociale

Orientation 2 – Poursuivre la structuration de l'offre culturelle

Projet n°3 : la création de « boîtes à livres » dans les communes rurales

1-La description du projet :

De nombreuses communes rurales sont encore trop éloignées de l'offre culturelle que pourraient leur proposer les bibliothèques-médiathèques du territoire, notamment dans l'accès aux livres.

Pour pallier à ce manque et réduire les inégalités territoriales, le futur PETR Cœur des Hauts-de-France, dans le cadre de son *Schéma de Développement Culturel*, souhaiterait réaliser et installer des « boîtes à livres » dans certaines communes parmi les plus rurales du territoire.

La mise en œuvre d'un tel projet passerait par :

- la réhabilitation des dernières cabines téléphoniques existantes en « boîtes à livres » ;
- la construction de « boîtes à livres » à certains endroits stratégiques.

L'élaboration de ce projet serait confiée à un lycée professionnel du territoire chargé de réhabiliter et d'aménager les cabines téléphoniques, d'une part, et de construire des « boîtes à livres » d'autre part.

Ces « boîtes à livres » seraient alimentées, dans un premier temps, de livres récupérés par le futur PETR auprès des bibliothèques-médiathèques du territoire ou dans des bourses aux livres. Par la suite, les utilisateurs de ces boîtes à livres pourraient directement nourrir ce fonds de leurs propres ouvrages dont ils n'auraient plus l'usage.

2-Le maître d'ouvrage :

Le futur PETR Cœur des Hauts-de-France

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Julien ROBIQUET
	Fonction : Coordinateur culturel
	Téléphone : 03 22 84 78 84
	Mail : j.robiquet@payshautesomme.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Etat - DRAC		
Communes		
Bibliothèques-médiathèques du territoire		
Lycée professionnel Peltier de Ham		

4-Le calendrier :

- **La phase 1 / 2017 : la préparation et l'expérimentation :**
 - ✓ recensement des cabines téléphoniques, contractualisation avec les mairies, relations avec Orange, construction du projet avec le lycée professionnel Peltier de Ham ;
 - ✓ réalisation des premières boîtes à livres ;
 - ✓ acquisition de livres auprès des bibliothèques-médiathèques ou dans des bourses aux livres ou achat direct.
- **La phase 2 / 2018 – 2019 : le développement :**
 - ✓ la réalisation des boîtes à livres ;
 - ✓ l'acquisition d'un fonds d'ouvrage servant à alimenter les boîtes à livres ;
 - ✓ la communication ;

5-Les financements :

Dépenses prévisionnelles	HT	Recettes prévisionnelles		%
Matériel de rénovation, aménagement, installation	8 000 €	Maître d'ouvrage : PETR Cœur des Hauts-de-France	1 800 €	20%
Achat de livres	1 000 €	LEADER Gal - PETR	7 200 €	80%
Total	9 000 €	Total	9 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- Nombre de boîtes à livres sur le territoire.
- Nombre de personnes utilisant ce service.
- Taux de satisfaction des usagers.

1-Le contexte :

Depuis 30 ans, l'on assiste à la fermeture de nombreuses écoles dans le monde rural, au grand dam des élus locaux qui vivent ces décisions comme une perte d'attractivité et d'un lieu de vie important pour leur commune.

Ces fermetures sont la conséquence d'une désertification des communes, des modes de vie qui changent (les jeunes ménages habitent le village mais travaillant en ville, scolarisent leurs enfants en dehors du territoire de résidence pour de modalités pratiques).

Néanmoins, il est nécessaire d'offrir une qualité de service public et d'enseignement identiques à celles du monde urbain. Ainsi, le préfet, la rectrice de l'académie d'Amiens, le conseil départemental, le syndicat intercommunal scolaire de Bernes, ainsi que les maires de ses communes membres ont signé le 19 juillet 2016 la première convention de ruralité relative à l'aménagement du territoire scolaire.

Elle vise à garantir les moyens accordés par l'Éducation Nationale au territoire concerné, notamment en préservant une structure pédagogique à 13 classes jusqu'à 2018-2019.

2-Les enjeux et objectifs :

Aujourd'hui, l'enjeu est de maintenir un maillage et d'offrir un service public de qualité et de proximité pour les parents et pour les élèves. C'est pourquoi l'école du XXI^e siècle en milieu rural passe par des regroupements, des mutualisations de moyens. Les principaux exemples sont :

- L'efficience des bâtiments ;
- La restauration par le biais de cantines ;
- Les outils, notamment numérique mis à disposition.

A ce jour, sur le territoire, différents projets émergent ;

1/ le Regroupement Pédagogique Concentré de Monchy-Lagache

2/ le Regroupement Pédagogique Concentré d'Harbonnières (cantine, maternelle)

3/ l'extension du groupe scolaire de Chaulnes

Axe 6 – Cohésion sociale

Orientation 2 – Construire l'école du XXI^e siècle en milieu rural

Projet n°1 : Le Regroupement Pédagogique Concentré de Monchy-Lagache

1-La description du projet :

Afin de palier la baisse démographique qui entraîne la fermeture de certaines classes, 7 communes du nord du canton de Ham (Croix-Moligneaux, Matigny, Monchy-Lagache, Quivières, Tertry, Ugny-l'Equipée et Y) se sont engagées dans la construction d'un Regroupement Pédagogique Concentré.

La réalisation d'un tel équipement a pour objectifs de faciliter le regroupement des élèves par niveau scolaire pour tout le cycle primaire, de simplifier le transport scolaire et d'offrir des services annexes plus complets et mieux adaptés notamment une cantine et des activités périscolaires.

Au total, 150 élèves seront accueillis dans ce RPC, cet effectif étant appelé à évoluer.

L'équipement serait composé de :

- 3 classes maternelles ;
- 5 classes primaires ;
- une classe ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire comprenant au maximum 12 élèves porteurs de handicaps encadrés par des enseignants spécialisés ;
- une cantine avec salle de restauration, cuisine et laverie ;
- un plateau sportif.

Le site de Monchy Lagache a été retenu en raison des équipements déjà existants dans la commune favorisant ainsi la mise en place des temps d'activités périscolaires : la bibliothèque-médiathèque, la salle polyvalente de grande capacité, le terrain de football, le court de tennis.

2-Le maître d'ouvrage :

La commune de Monchy Lagache

Elu référent du projet	Nom : Philippe LEVERT Fonction : Maire
Technicien référent du projet	Nom : Pascale HANNECART Fonction : Secrétaire de mairie Téléphone : 03 22 85 63 19 Mail : mairiemonchylagache@orange.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques		
Inspection d'académie		
Les communes concernées		
Les parents d'élèves		

4-Le calendrier :

- 2017 : Dépôt d'un permis d'aménager.
- A partir de 2018 : consultation travaux et construction du RPC pendant 14 mois.

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Construction ou extension des bâtiments	2 800 000 €	Maître d'ouvrage	960 000 €	30%
Equipements	26 000 €	Etat - DETR	800 000 €	25%
Etude / AMO	364 000 €	Etat - FSIL Droit commun	384 080 €	12%
Assurance dommage	10 000 €	Région Hauts-de-France	262 742 €	8%
		Département (CIDT 2015)	65 178 €	2%
		CC Est de la Somme	728 000 €	23%
Total	3 200 000 €	Total	3 200 000 €	100%

Sous réserve de la décision de la Commission permanente du Conseil départemental.

6-L'évaluation :

- Le nombre d'enfants scolarisés.
- La qualité des équipements.
- Les résultats scolaires.

Axe 6 – Cohésion sociale

Orientation 2 – Construire l'école du XXI^e siècle en milieu rural

Projet n°2 : Le Regroupement Pédagogique Concentré d'Harbonnières

(cantine, école maternelle)

1-La description du projet :

En 2015, la Communauté de communes du Santerre a lancé un projet de Regroupement Pédagogique Concentré sur la commune d'Harbonnières afin d'accueillir les enfants de la commune qui étaient alors disséminés dans de nombreux sites et dans des locaux trop petits et vétustes.

Le RPC accueillera des enfants de la communes mais aussi de villes et villages de la Communauté de communes Terre de Picardie ou hors territoire : Caix, Folies, Guillaucourt, Méharicourt, Rosières-en-Santerre, Wiencourt, Framerville, le Quesnel, Montdidier, Moreuil, Omiécourt, Proyard, Vauvillers.

Afin d'apporter des réponses de qualité aux besoins des familles, l'objectif est de regrouper sur un seul et même site l'école primaire, l'école maternelle, la cantine et le périscolaire.

Alors que la construction de l'école élémentaire a été réalisée (ouverture prévue en septembre 2017), il s'agit désormais de lancer les phases 2 et 3 du projet :

- Phase 2 : la construction de la cantine périscolaire

Cette réalisation verra le jour dans la continuité de l'école élémentaire sur une surface de 300 m². Le bâtiment comprendra une cuisine (office de chauffage, plonge, vestiaire), une salle de réfectoire, un local de service, des sanitaires,.....

Cette cantine pourra accueillir 100 à 120 rationnaires, les maternelles étant servies à table, un self-service étant prévu pour les enfants de l'école élémentaire et les enfants de l'ALSH.

- Phase 3 : la construction de l'école maternelle

Cette construction neuve sera réalisée en continuité de la cantine périscolaire afin d'accueillir des enfants des très petites sections à la grande section de maternelle (120 élèves sur une surface de 716 m²). Le bâtiment sera composé de 4 classes, un dortoir, une salle de motricité, différentes salles techniques et jouera des espaces extérieures (cour de récréation, préau, local de stockage pour les jouets).

2-Le maître d'ouvrage :

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Béatrice DAUDRE
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 85 14 14
	Mail : b.daudre@hautepicardie.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques				
Etat				
Education nationale				
EPCI - Communes				

4-Le calendrier :

- Phase 2 : la construction de la cantine périscolaire
 - ✓ Début des travaux : août 2017
 - ✓ Fin des travaux : avril 2018
- Phase 3 : la construction de l'école maternelle
 - ✓ Dépôt du permis de construire : fin 2017
 - ✓ Début des travaux : 2^{ème} semestre 2018
 - ✓ Fin des travaux : juin 2019

5-Les financements :

- Phase 2 : la construction de la cantine périscolaire

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Travaux	686 250 €	Maître d'ouvrage : CC Terre		
Honoraires	70 140 €	de Picardie	159 961 €	20%
Frais divers 5% sur travaux	31 500 €	Etat - DETR 2017	319 921 €	40%
Mobilier	11 913 €	Etat - FSIL 2017 (Inv)	319 921 €	40%
Total	799 803 €	Total	799 803 €	100%

- Phase 3 : la construction de l'école maternelle

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Coût des travaux	1 284 000 €	Maître d'ouvrage : CC Terre de	478 344 €	30%
Honoraires	160 080 €	Picardie		
Frais divers 5% sur travaux	80 400 €	Région Hauts-de-France	478 344 €	30%
Mobilier	70 000 €	Etat - DETR 2018	478 344 €	30%
		Département	159 448 €	10%
Total	1 594 480 €	Total	1 594 480 €	100%

Sous réserve de la Commission permanente du Conseil départemental.

6-Les critères d'évaluation :

- Le nombre d'enfants scolarisés.
- La qualité des équipements.
- Les résultats scolaires.

Axe 6 – Cohésion sociale

Orientation 2 – Construire l'école du XXI^e siècle en milieu rural

Projet n°3 : Le groupe scolaire de Chaulnes

1-La description du projet :

L'école maternelle du groupe scolaire de Chaulnes est composée de 2 ailes différentes regroupant des classes, 2 dortoirs et des sanitaires. L'une d'elle est composée d'un bâtiment préfabriqué datant de plus de 30 ans. Celui-ci n'est plus réglementaire (la stabilité au feu n'est pas assurée) et énergivore (chauffé par des radiateurs électriques et très peu isolé).

La suppression de ce préfabriqué permettra de remettre aux normes de sécurité l'école maternelle, d'améliorer le confort de vie de l'ensemble des usagers et de maîtriser les coûts énergétiques.

La nouvelle construction d'environ 200 m² sera rattachée à la chaudière actuelle et permettra ainsi de palier à une partie des problèmes d'efficacité énergétique que rencontre le bâtiment dans sa globalité. L'ex-Communauté de communes de Haute-Picardie a d'ailleurs

conventionné en 2015 avec la FDE 80 sur la mise à disposition du service de Conseil en Energie Partagé pour l'épauler dans ce type de réflexion.

Le projet d'environ 200 m² comprendra la construction d'un dortoir, de 2 classes et d'un local stockage.

2-Le maître d'ouvrage :

Elu référent du projet	Nom : Philippe CHEVAL Fonction : Président
Technicien référent du projet	Nom : Béatrice DAUDRE
	Fonction : Directrice
	Téléphone : 03 22 85 14 14
	Mail : b.daudre@hautepicardie.fr

3-Les partenaires techniques :

Partenaires techniques			
Commune de Chaulnes			
Education nationale			

4-Le calendrier :

- 2017 : choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
- Jusqu'au 4^{ème} trimestre : étude et programmation
- 2018 : travaux

5-Les financements :

Dépenses Prévisionnelles	HT	Recettes Prévisionnelles		%
Travaux	400 000 €	Maître d'ouvrage : CC		
Honoraires	100 000 €	Terre de Picardie	100 000 €	20%
		Etat - FSIL 2018 (Inv)	290 000 €	58%
		Etat - DETR	110 000 €	22%
Total	500 000 €	Total	500 000 €	100%

6-Les critères d'évaluation :

- La qualité des équipements.
- Les économies d'énergie réalisées.
- Les résultats scolaires.

Axe 6 – Cohésion sociale
Orientation 3 – Soutenir le mouvement associatif synonyme de lien social

1-Le contexte :

Les caractéristiques rurales du Santerre Haute-Somme, parfois le sentiment d'éloignement ou d'isolement, le taux d'équipements inférieur au monde urbain viennent s'ajouter aux difficultés plus traditionnelles que peut rencontrer le monde associatif, à savoir un manque de moyens, tant humains que financiers.

Et pourtant, la cohésion sociale repose en partie sur le « Vivre ensemble » que l'on rencontre au sein des différentes associations : culturelles, qui favorisent l'ouverture sur le monde et la connaissance ; sportives, source d'épanouissement ; sociales, à l'attention de ceux que la vie n'épargne pas ; patriotiques....

Ces structures font se rencontrer des personnes de tous âges, de toutes origines, de toutes catégories sociales et professionnelles, des individus, qui dans leur vie quotidienne, pour beaucoup s'ignorent. En portant auprès de leur public des services dits de proximité, elles assurent une mission de service public complémentaire aux institutions et nécessaires pour pallier collectivement aux inégalités territoriales rencontrées.

Avec une représentation de plus de 10% de l'emploi privé au niveau national, les associations participent comme les acteurs de l'économie classique au développement économique d'un territoire. Les structures sont majoritairement primo-employeuses avec une dominante de temps partiel et dont la rémunération est moindre que les rémunérations moyennes au secteur économique privé classique (Cf. Données ci-dessous). Des structures aux besoins multiples en termes d'accompagnement à la structuration et pérennisation de l'emploi.

Dans la Somme, on compte 120 000 bénévoles dont 45 000 interviennent de façon régulière. Sur les 8 800 associations actives du département, 1 085 se situent en Santerre Haute-Somme. Parmi elles, 13% sont employeuses, représentant 1 800 emplois locaux.

2-Les enjeux et objectifs :

Particulièrement fragile sur le territoire, les associations reposent souvent sur des bénévoles qui ne comptent pas leurs heures, qui travaillent avec peu de moyens et d'ingénierie alors que des aides sont parfois nécessaires au plan juridique, technique, administratif, financier....

A l'échelle régionale et départementale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et Sport et le *Mouvement Associatif* aident au développement et à la structuration sur des thématiques comme l'emploi, le dialogue avec les pouvoirs publics, le bénévolat;...

A ce titre, le territoire et les services de l'Etat souhaitent structurer et accompagner les acteurs associatifs locaux.

1/ la création d'une structure PIVA + à Ham

Axe 6 – Cohésion sociale

Orientation 3 – Soutenir le mouvement associatif synonyme de lien social

Projet 1 : la création d'une structure PIVA + à Ham

1-La description du projet :

Sur notre territoire, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Somme et le Mouvement associatif Hauts-de-France aident au développement et à la structuration des associations via le réseau des Points d'Information Vie Associative.

La finalité est de développer un service d'information et d'accompagnement associatif de qualité porté par un réseau multi-acteurs de proximité. Pour cela, il se compose de deux niveaux d'intervention : la primo-information (démarche volontaire de structures multiples locales) et l'expertise (structures identifiées spécialisées dans l'accompagnement associatif) portés par des PIVA+.

L'objectif de ce réseau, financé par l'Etat et le Conseil régional est de consolider les activités associatives, sources d'animation et d'attractivité des territoires, d'accompagner et susciter les initiatives citoyennes permettant, notamment, de répondre à des besoins sociaux peu ou mal couverts et de développer de l'emploi au niveau local.

Le maillage de ce réseau d'information et d'accompagnement dans la Somme est inégal, ce dernier se concentrant sur l'arrondissement d'Amiens avec un rayonnement limité sur l'ensemble du Pays du Grand Amiénois et de la Picardie Maritime. Le territoire de l'Est de la Somme est quant à lui doté d'un réseau d'acteurs de premier niveau, lesquels ont besoin de la présence d'une structure experte. Or à ce jour, aucune structure n'est labellisée PIVA+ dans le Santerre Haute-Somme.

Aujourd'hui, aux yeux de nombreux acteurs, dont la DD Cohésion sociale, le Centre social CAF de Ham pourrait être identifié comme structure potentielle.

En tant que lieu d'animation de la vie sociale, ce dernier a une mission de développement de la vie associative : favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble ; développer l'implication et la citoyenneté ; favoriser le partenariat ; développer l'accueil et les services aux familles.

Au-delà, les principes fondamentaux du centre social sont d'être :

- un lieu d'animation sociale qui prend en compte la demande sociale et favorise le développement de la vie associative.
- un équipement de quartier à vocation sociale globale : ouverture à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animations, activités et services à finalité sociale.
- un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle : lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels, développement des liens familiaux et sociaux.
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices, basé sur le développement du partenariat.

L'une des missions principales du centre social, équipement animé par une équipe de professionnels et de bénévoles, est de rompre l'isolement des habitants d'un territoire, de

prévenir et de réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les « intégrant » dans des projets collectifs, leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Dans la nouvelle circulaire datée de juin 2012, ces 4 missions renvoyant à la finalité «d'animation globale et de coordination» ont été enrichies par 5 missions complémentaires qualifiant les centres sociaux de structures «d'animation de la vie sociale» :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;
- l'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Il y a donc complète adéquation entre les objectifs de la Région, du Mouvement associatif et de la DDCS avec les missions propres au centre social de Ham.

Son rayonnement et ses activités multiples font du centre social un lieu ressources identifié par les habitants et les acteurs associatifs. Membre du réseau PIVA depuis 5 ans (ex DIVA en Picardie), la structure porte des actions ponctuelles de ressources de la vie associatives.

Nous pouvons citer par exemple dans le cadre de la formation des bénévoles associatifs :

- en partenariat avec la Ville de Péronne : les statuts, l'assurance et la responsabilité.
- en partenariat avec la Maison des associations d'Amiens : les réseaux sociaux et la recherche de financements.
- en partenariat avec la MEEF et la Croix rouge : 2 sessions PSC1
- en partenariat avec la MSA, la CARSAT, les CCAS locaux (et d'autres...) : organisation de journées « bénévolat » dont l'objectif est de créer des liens entre jeunes retraités et milieu associatif.

Enfin le centre social regroupe plus de 30 associations, qui participent activement à la mise en œuvre de son projet social et à son évaluation.

Dans le cadre de la redéfinition de son projet et son implantation territoriale, le centre social CAF de Ham a identifié l'accompagnement du tissu associatif comme un axe possible important en lien avec les éléments issus du diagnostic de territoire réalisé en 2014.

Un appui auprès du réseau des bibliothèques pourrait être envisagé afin de permettre d'avoir des points relais de proximité et de rayonner sur l'ensemble du territoire. Des partenariats entre le Centre social et des réseaux associatifs peuvent être envisagés pour apporter, au besoin, différentes expertises complémentaires.

Tout l'enjeu est de travailler avec le Centre Social Caf les conciliations possibles entre leur nouveau projet et celui du réseau PIVA en partenariat avec les services de l'Etat et un partenaire public local porteur d'une politique vie associative (communal ou intercommunal).

2-Le maître d'ouvrage :

A ce jour, la Ville de Ham. A partir de 2018, probablement la Communauté de communes de l'Est de la Somme.

3- Les Partenaires :

Partenaires techniques			
Ville de Ham			
Etat -DDCS			
Le Mouvement associatif			
Communauté de Communes Est de la Somme			
CAF de la Somme			
Mutuelle Sociale Agricole			

4-Le calendrier :

2017 : écriture du projet du Centre social avec un volet associatif.

Début 2018 : validation et portage à l'échelle de la CC Est de la Somme.

A partir de mi-2018 : mise en place opérationnelle du dispositif PIVA +

5-Les financements :

A définir (dont poste FONJEP)

6-Les critères d'évaluation :

Les services apportés aux associations : (formations mises en place, qualité de l'accompagnement, niveau des financements nouveaux obtenus, adéquation entre demandes reçues et réponses données, taux de satisfaction, animation d'un réseau local et plus-values à mesurer.....).

Le nouveau dynamisme associatif du territoire (nombre d'associations nouvelles, augmentation des membres,...).